



Les Cahiers de l'eau

DU RÉSEAU DES CPIE

n° 7

CPIE EN ACTION

La pêche à pied récréative et la préservation de l'estran

CPIE Marennes-Oléron

La campagne Écogestes Méditerranée

CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur

Les sciences participatives au service de la gestion du littoral

CPIE Côte Provençale

DOSSIER

Le littoral Français

Enjeux environnementaux et sociétaux

Vers une stratégie nationale pour la mer et le littoral



UNION NATIONALE
DES CENTRES PERMANENTS
D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

● Dossier thématique : Le littoral Français	4
Partie I - Enjeux environnementaux et sociétaux	4
• Interface entre la mer et la terre.....	5
• L'installation de l'homme sur le littoral depuis le XIXe siècle.....	6
• Richesse écologique du littoral français.....	6
• Menaces et pressions pesant sur le littoral.....	9
● Références bibliographiques & sites Internet	15
Partie II - Vers une stratégie nationale pour la mer et le littoral	16
● CPIE en action	20
• Faire de la « culture de la mer » un atout pour la préservation du littoral.....	20
• Le réseau des CPIE et le littoral.....	21
• La pêche à pied récréative et la préservation de l'estran - CPIE Marennes-Oléron.....	22
• La campagne Écogestes Méditerranée - CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur.....	26
• Les sciences participatives au service de la gestion du littoral - CPIE Côte Provençale.....	29

Déjà paru :

- n°1 : Les pesticides/La récupération des eaux de pluie – Décembre 2008
- n°2 : Le coût de l'eau/l'assainissement non collectif – Décembre 2009
- n°3 : La morphologie des cours d'eau – Décembre 2010
- n°4 : Le captage de l'eau potable en France : état des lieux et enjeux – Décembre 2011
- n°5 : L'eau, cycle naturel et cycle de consommation – Décembre 2011
- n°6 : La gestion publique de l'eau en France – Décembre 2012

Numéros en téléchargement sur www.cpie.fr, rubrique *Nos publications*

Éditorial

Plus de 60 % de la population mondiale réside sur une zone de 60 km de large en partant du littoral¹. La majorité des plus grandes mégapoles du monde s'étendent sur de longues distances en bord de mer.

Cette urbanisation des rives des mers et océans contribue au processus de « littoralisation » qui a pour conséquences la concentration d'usages et d'activités diverses (tourisme, aquaculture, agriculture, industrie, activités portuaires), dont celle du tourisme de masse balnéaire, particulièrement développée en France. La forte pression anthropique associée constitue le principal facteur de dégradation des milieux marins (destruction des habitats, pollutions diverses, surexploitation). Elle est accentuée par les apports fluviaux provenant des concentrations urbaines situées en amont ou par les activités génératrices de pollutions et de rejets situées sur les bassins versants.

Par ailleurs, le changement climatique à l'œuvre, qui accentue déjà la fragilité du littoral, augmentera, à n'en pas douter, la vulnérabilité des populations et des milieux aux aléas naturels dans un avenir proche.

L'engagement du réseau des CPIE, et particulièrement de ses associations directement concernées, est donc plus que nécessaire pour intervenir auprès des habitants et des acteurs locaux et les sensibiliser à ces enjeux majeurs.

Le réseau des CPIE s'investit depuis plusieurs années sur la question de la gestion de l'eau, en sensibilisant les usagers et, de plus en plus, en accompagnant les acteurs locaux dans la gestion de la ressource.

L'Union nationale des CPIE intervient pour accompagner son réseau en ce sens. Ainsi, elle pilote la réalisation d'actions collectives inter-CPIE et agit pour favoriser la circulation des ressources et le partage des expériences.

Sur cette thématique, elle publie les cahiers de l'eau du réseau des CPIE. Ils constituent désormais une collection dont l'objet est de vous apporter des éléments techniques et des exemples d'action sur des sujets à enjeux ou d'actualité de la gestion de l'eau. Cette publication constitue également une ressource pour élaborer des actions de sensibilisation sur les territoires.

Ainsi, les CPIE doivent aujourd'hui mobiliser leurs savoir-faire pour sensibiliser des populations possédant souvent une faible « culture de la mer » et pour favoriser la concertation sur ces zones potentiellement conflictuelles où se croisent enjeux de préservation des milieux et maintien des activités socio-économiques.

Le contenu de cette 8^{ème} parution (le n°7) de la collection des cahiers de l'eau du réseau des CPIE a été conçu dans le but de faciliter cette implication du réseau sur les territoires et auprès de ses partenaires.

Un dossier technique présente les grands enjeux environnementaux du littoral et l'évolution récente du cadre réglementaire à la suite de la transposition de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Elle est déclinée en France par le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) qui a pour objectif ambitieux d'atteindre le bon état écologique du milieu à l'horizon 2020.

Ce cahier de l'eau laisse une large place aux témoignages d'actions phares de CPIE sur la thématique. Ainsi, vous retrouverez en troisième partie les retranscriptions des interviews réalisées auprès du CPIE Marennes-Oléron pour son action sur la pêche à pied récréative, du CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur qui anime la campagne écogestes méditerranée et du CPIE Côte Provençale qui inscrit les sciences participatives au service de la gestion du littoral.

Je vous invite à vous inspirer de ces actions caractéristiques du mode d'agir des CPIE en faveur d'une gestion intégrée du littoral sur leurs territoires.

Permettez-moi, pour terminer, de dédier ce 8^e numéro de la collection des cahiers de l'eau à deux amoureux de leur littoral, trop tôt disparus :

Pierre Guyomarch, président du CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur et administrateur de l'Union nationale des CPIE, et surtout un ardent et infatigable défenseur de la cause du littoral au sein du réseau,

Armelle Rofidal, présidente du CPIE Flandre Maritime et secrétaire générale de l'Union nationale des CPIE, et « fille des dunes » de Zuydcoote.

Bonne lecture.

Bertrand de Sartiges,
secrétaire général adjoint,
administrateur chargé des questions relatives
à la thématique « eau »

1. INSEE, IFEN-SOeS. L'Observatoire du littoral : Démographie et économie du littoral. IFEN, 2008 ; 22

Le littoral Français

Partie I - Enjeux environnementaux et sociétaux



Interface entre la mer et la terre...

● Une définition géographique complexe

Le littoral est un espace auquel il est difficile de donner une définition géographique unique. S'il est admis que c'est un espace qui relie la terre et la mer, selon les critères considérés (biologiques, physiques, économiques, démographiques ou juridiques), les limites que l'on lui donne peuvent varier. Ces limites sont également différentes selon que l'on observe la partie terrestre du littoral ou la partie marine.

Plusieurs mots pour exprimer la perception d'un espace varié, évolutif et inconstant

Littoral, côte, rivage, façade... sont autant de termes utilisés pour « qualifier le changement de nature du support (liquide/terrestre) » dont aucun ne permet de définir précisément la « réalité physique ou culturelle » de ce changement. Ces termes font partie d'un vocabulaire commun mobilisé pour décrire un espace évolutif et instable qui varie sur des milliers de kilomètres et dont la perception dépend de l'approche géographique, de l'approche socio-culturelle (touristique par ex) et historique.

Le rapport relatif au schéma d'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral (2006) propose de classer les limites en deux groupes :

- les limites à caractère biologique, chimique ou physique, par nature instables, mobiles, avec des unités temporelles très variables. Sur le plan biologique le littoral est considéré « dans ses limites terrestres, comme l'espace occupé par les espèces végétales caractéristiques de la zone intertidale¹ », c'est à dire sous influence des marées ;
- les limites administratives et juridiques, opposables aux tiers et par nature fixes.

Il est possible de rajouter une limite économique du littoral définie par les territoires participant directement à l'économie maritime.

À noter qu'un certain nombre de textes français privilégient le mot « littoral » alors que dans les directives européennes, les mots « côte » et « côtier » prédominent. Ainsi on parle d'habitats « côtiers » pour la mise en œuvre de la directive habitat, on parle de masse d'eau « côtière » dans la directive cadre sur l'eau (DCE).

Dans la loi « Littoral » n°86-2 du 3 janvier 1986

Ce texte prend en compte les communes directement riveraines des mers et des océans, celles situées sur les estuaires en aval à la limite transversale à la mer ainsi que les communes riveraines des lagunes. Cela représente 885 communes en métropole et 89 dans les départements d'outre-mer (Service de l'observation et des statistiques-CGDD, 2011).

● La réalité physique

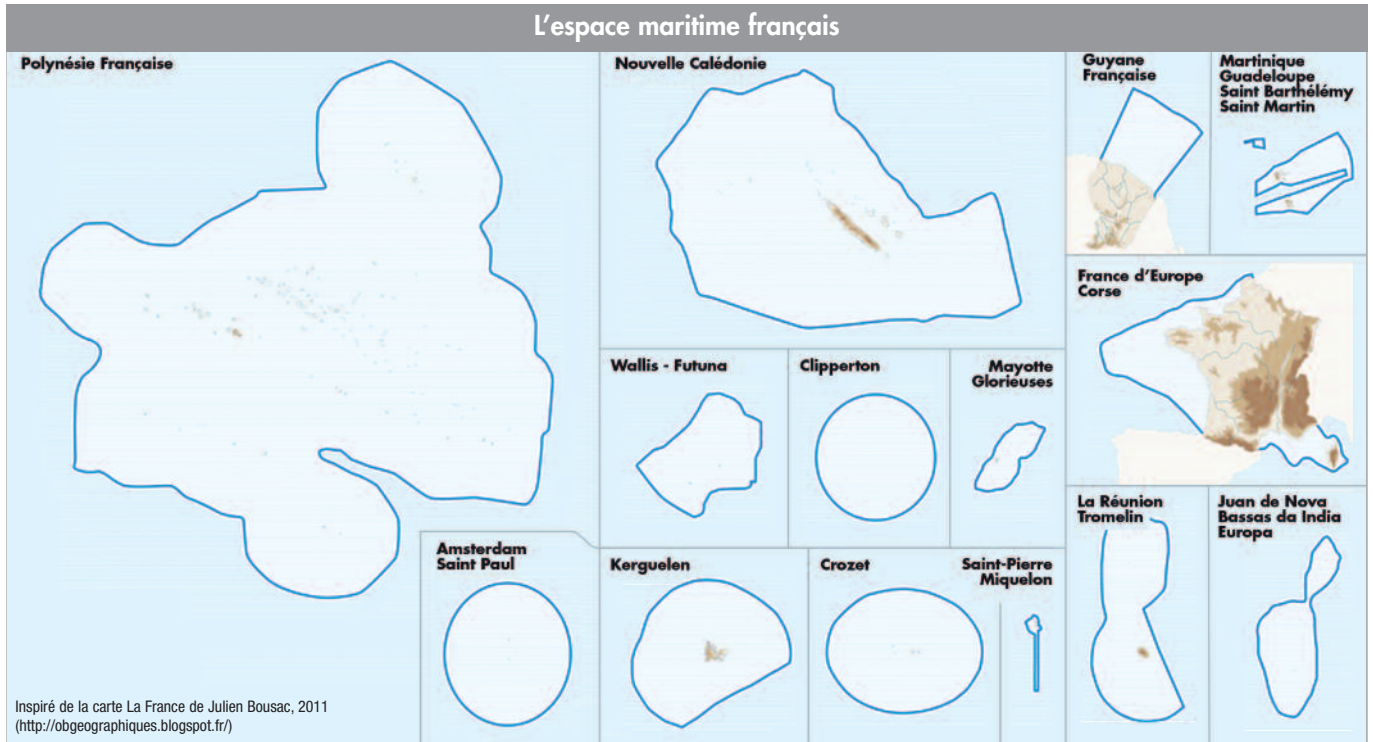
Considérons le littoral comme **interface physique** entre la mer et la terre. En France, malgré des estimations variées, la longueur des côtes retenue est de l'ordre de 5 850 km pour la métropole (dont la Corse) et de 12 600 km pour l'ensemble des DOM, COM et TOM*.

L'espace maritime français a une superficie de l'ordre de 11 millions de km², occupant ainsi le 2^e rang mondial (calcul tenant compte de la zone économique exclusive - ZEE).



1. Observatoire national de la mer et du littoral

* Départements d'Outre mer - Collectivités d'Outre mer - Territoires d'Outre mer



L'installation de l'homme sur le littoral depuis le XIX^e siècle

Un développement des villes côtières et des ports au XIX^e siècle

La révolution industrielle et technique du XIX^e siècle a établi un nouveau rapport de l'homme au paysage et au littoral. Les estuaires et leurs zones portuaires, facilitant l'accès et l'échange des matériaux et produits, ont vu rapidement l'implantation d'industries lourdes et la modification des infrastructures portuaires en réponses à l'augmentation de la taille des bateaux. Ces pressions ont conduit au déplacement des activités portuaires en périphérie des grandes villes et à l'aménagement souvent violent (bétonnage, voirie, voie de communication...) de zones jusqu'alors préservées et souvent écologiquement riches.



Cette transformation profonde est à l'origine d'une migration appelée « littoralisation » ou encore phénomène d'haliotropisme. Le tourisme devient la principale ressource économique du littoral, bien devant les activités marines proprement dites². Aux migrations saisonnières, s'ajoute l'installation pérenne des populations sur le littoral qui viennent bénéficier de cet essor économique. La conséquence directe est l'augmentation exponentielle de la densité de population qui est aujourd'hui bien supérieure à celle de la moyenne nationale.

L'essor du tourisme maritime au XX^e siècle

La fin du XIX^e siècle correspond également au lancement des politiques touristiques.

Ce tourisme maritime s'est considérablement développé au XX^e siècle, avec l'apparition des congés payés.

Avec le développement des bateaux de plaisance, de la voile légère et plus tard de la plongée autonome « la perception du milieu marin va radicalement changer. D'un milieu hostile, la mer va devenir accessible et plaisante »².

L'artificialisation du littoral

L'artificialisation du littoral, surtout à proximité immédiate des rivages, est une conséquence directe de la littoralisation du fait du développement urbain associé. Les zones urbaines, industrielles, les réseaux de communication se sont ainsi densifiés de manière plus intense que sur le reste du territoire métropolitain.

2. Polypode N 14 Le littoral : un territoire à partager - F.Poydenot

Richesse écologique du littoral français

Les territoires littoraux métropolitains proposent une richesse écologique importante

Des zones humides littorales, des espaces ouverts et des surfaces en eau qui dominent les paysages.

Les espaces ouverts couvrent 21% de la surface des communes littorales, bien plus que les 9 % de la moyenne métropolitaine. Les zones humides et surface en eau y sont également très nombreuses en métropole et en outre-mer. Selon l'étude du Service de l'observation et des statistiques et du commissariat général au développement durable (CGDD), il est possible de regrouper les « façades littorales » en groupe homogène, suivant la répartition et l'importance des grands types de milieux naturels présents (zones humides, prairies, forêts, surfaces en eau...) :

- les littoraux de Corse, d'Aquitaine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) caractérisés par la place importante de milieux ouverts (hors prairies), aux côtés de forêts et de zones humides intérieures en Aquitaine et de zones humides maritimes en PACA (Camargue, étang de Berre) ;
- le littoral du Languedoc-Roussillon marqué par l'importance des zones humides maritimes et, dans une moindre mesure, des milieux ouverts. Ces groupes méridionaux sont marqués également par des faibles surfaces en prairies contrairement aux littoraux septentrionaux ;
- les littoraux de Bretagne et du Nord-Pas-de-Calais sont caractérisés par la présence de tous les types d'espaces naturels sans prédominance marquée ;
- les façades atlantique et Manche-mer du Nord, sont marquées par la présence de prairies, de zones humides intérieures et de surfaces en eau continentale en Picardie et de zones humides et eaux marines en Poitou-Charentes.



3. selon la classification Corine Biotope (et nombre d'habitats recensés)

Des habitats côtiers d'intérêt communautaire

L'étude du Service de l'observation et des statistiques et du CGDD présente les résultats de l'analyse effectuée sur les habitats listés à l'annexe I de la directive « habitat-faune-flore » limités aux habitats côtiers. L'étude classe particulièrement des grands types d'habitats, chacun regroupant un ou plusieurs types d'habitats élémentaires.

3 grands types d'habitats	8 grands types d'habitats élémentaires ³
Habitats côtiers et végétation halophytiques (vivant sur un sol salé)	<ul style="list-style-type: none"> • Eaux marines et milieux à marée (41) • Falaises maritimes et plages de galets (14) • Marais et prés-salés atlantiques (10) • Marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques (7) • Steppe intérieures halophiles et gypsophiles (1)
Dunes maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Dunes maritimes des rivages atlantiques et de la mer du Nord (22) • Dunes maritimes des rivages méditerranéens (8)
Grottes maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Grottes marines (4)

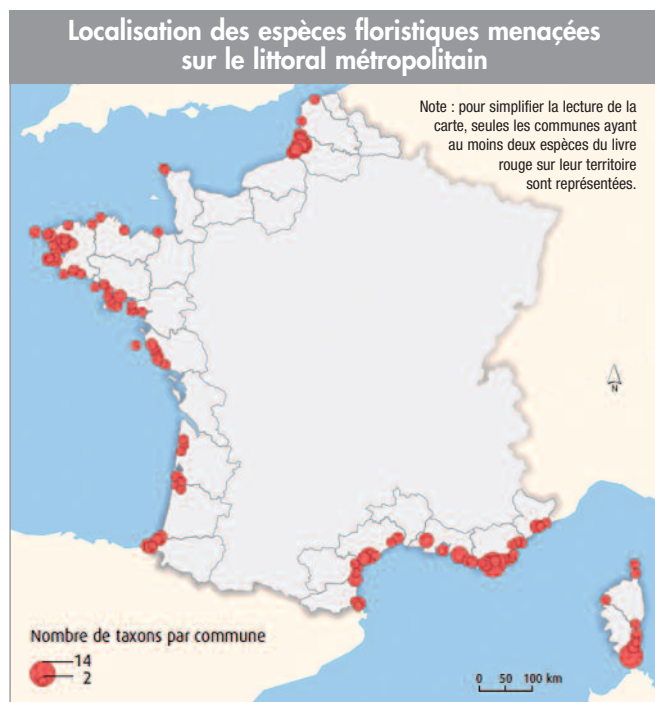
Ainsi, 107 habitats élémentaires ont été recensés sur le littoral métropolitain. Leur répartition sur le littoral varie selon la diversité des côtes, le climat et le niveau d'artificialisation. Globalement, les résultats de l'étude statistiques montrent qu'il y a une plus grande diversité d'habitats élémentaires sur le littoral atlantique, avec 62 habitats contre 54 sur la façade Manche-mer du Nord et 43 sur le rivage méditerranéen.

La première évaluation de l'état de conservation, imposée par la directive « habitats-faune-flore » aux Etats membres, couvre la période 2001-2006 et constitue en soit, un état initial de la connaissance de ces milieux. Il ressort de cette évaluation qu'aucun habitat côtier n'est dans un **bon état de conservation**, en raison de leurs faibles surfaces et de leurs « perspectives d'évolution » mauvaises.

Pour en savoir plus, notamment sur la répartition des habitats côtiers au niveau des départements, consulter l'étude du **Service de l'observation et des statistiques et du CGDD** - Environnement littoral et marin, édition 2011

● Une flore terrestre remarquable

Le littoral, lieu de rencontre de la mer et de la terre offre une variété de conditions physiques et climatiques permettant la présence de nombreux écosystèmes : dunes, vasières, falaises, prés-salés..., caractérisés la plupart du temps par des formations herbacées basses. Ces milieux sont issus des dynamiques naturelles pour certains et ont été façonnés par l'homme pour d'autres (marais salant pour la saliculture, élevage en prés-salés, marais conchylicoles...). Ils permettent l'émergence d'une grande diversité végétale.



Sources : livre rouge de la flore menacée de France, tome 1, 1995 - Traitements : SOeS (Observatoire du littoral)

Des chiffres datant de plusieurs années (1995, livre Rouge de la flore menacée en France, MNHN*) mais toujours utilisés actuellement, font état de 486 espèces menacées recensées. Près de d'un quart d'entre elles (122), le sont sur des territoires de communes littorales métropolitaines⁴. La carte ci-dessus propose une localisation de ces espèces.

A noter que la flore menacée se concentre surtout dans la baie de Somme, du Finistère à l'estuaire de la Loire, sur le littoral vendéen, autour du bassin d'Arcachon, dans les Pyrénées Atlantiques et Orientales, de l'Aude à l'ouest de l'Hérault, de la Camargue à Menton et sur la côte est de la Corse-du-Sud. Comme l'indique la carte, peu d'espèces menacées sont situées dans le Nord, la Seine-Maritime et les Côtes-d'Armor.

Cette richesse fait de la protection des milieux littoraux un enjeu écologique stratégique qui croise celui du maintien des usages extensifs.

La posidonie, « l'or vert » de la méditerranée

La posidonie est une plante aquatique à fleur qui constitue un élément clé dans l'équilibre de l'écosystème marin de la Méditerranée. Cette plante apprécie particulièrement les eaux claires et en constitue un bon indicateur. Les herbiers de posidonies remplissent de nombreuses fonctions écologiques : habitats pour près de 25 % des espèces de Méditerranée (source : écogestes), production d'oxygène, nourriture, fixation du sol, protection du littoral (limitation de la force de la houle).

Les herbiers de posidonie sont soumis à de multiples menaces, dont la pollution des eaux littorales et l'expansion de l'algue envahissante *Caulerpa Taxifolia*. Cette dernière a été introduite accidentellement depuis une souche provenant de l'aquarium de Monaco en 1984. Elle s'est largement étendue dans les années 90 jusqu'à atteindre 15 000 hectares en 2004. Aujourd'hui en régression pour des raisons mal connues, le modèle d'expansion de cette algue montre bien que le milieu marin est très sensible aux espèces envahissantes transportées en mer assez facilement. Plaisanciers, navigateurs et autres usagers du littoral et des océans sont des vecteurs potentiels à sensibiliser !

● Des oiseaux d'eau hivernants

La population d'oiseaux d'eau hivernante abritée en France est la 3^{ème} d'Europe derrière celles des Pays-Bas et du Royaume-Uni. 60 % des oiseaux dénombrés sur l'ensemble du territoire métropolitain sont comptabilisés annuellement au sein des périmètres littoraux suivis par la LPO⁵.

Voies de migration en Europe de l'ouest et principaux sites d'hivernage sur le littoral métropolitain



Sources : d'après Chadenas, 2003.

5. Sébastien Colas., 2011. **Références - Environnement littoral et marin** - Service de l'observation et des statistiques et du CGDD

4. Sébastien Colas., 2011. **Etudes et documents - Le littoral, chiffres clés** - Service de l'observation et des statistiques-CGDD
* Muséum national d'Histoire naturelle

Le littoral français, situé au centre de l'axe de migration Est-Atlantique, joue ainsi un rôle majeur pour l'hivernage des oiseaux d'eau. Les sites principaux d'hivernage, situés sur le littoral, sont représentés sur la carte ci-contre. Sur les 10 sites principaux, de nombreuses protections sont mises en place : réserve naturelle nationale (Camargue, baie de l'Aiguillon, Moëze-Oléron, baie de Somme pour les plus importants périmètres), Natura 2000, zones de protection spéciale (ZPS) et/ou zones spéciales de conservation. Certains de ces sites sont maîtrisés par le Conservatoire du littoral.

● La mer, un patrimoine écologique riche mais peu connu

Au delà de ces particularités qui font du littoral métropolitain un enjeu pour la préservation de la biodiversité, il faut compter que la mer recèle également une richesse spécifique importante (à ce jour 300 000 espèces marines ont été recensées⁴), mais encore méconnue du fait de la difficulté d'accès à de nombreux territoires marins profonds. En 2010, l'Agence des aires marines protégées, avec les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), a lancé un inventaire du patrimoine biologique marin visant à connaître et cartographier 70 sites d'intérêt patrimonial (habitats patrimoniaux dont 65 sites Natura 2000 couvrant 8 % des eaux sous juridiction française) et les périmètres des futurs parcs marins, dont le parc national des Calanques aujourd'hui établi.

Zoom sur la notion de paysage sous-marin

C'est une notion récente dont la définition fait toujours l'objet de travaux (voir ceux de l'Agence des aires marines protégées). Cette approche paraît d'ores et déjà pertinente car elle interpelle des concepts pluridisciplinaires (géographie, écologie...) dans une approche intégrée du milieu et de ses différentes composantes (écosystème, peuplement, habitat, biocénose). En cela, l'observation des paysages sous-marins offre un angle de vue dynamique du milieu marin. La réflexion actuelle porte en parallèle sur les indicateurs paysagers pertinents à établir, notamment en vue de les intégrer dans des démarches participatives, avec des plongeurs par exemple.

L'observatoire des paysages sous-marins animé par le CPIE Côte Provençale se place comme une démarche innovante qui mobilise les plongeurs en leur proposant des outils de lecture paysagère submersibles. Les données ainsi récupérées sont partagées sur une plateforme Internet spécifique. Pour en savoir plus, consultez le témoignage du CPIE dans la partie CPIE en action de ce numéro.

● Les territoires ultra marins (DOM, TOM, COM) contribuent grandement à la richesse écologique avec une grande variété de milieux et d'espèces parfois très caractéristiques voire endémiques.

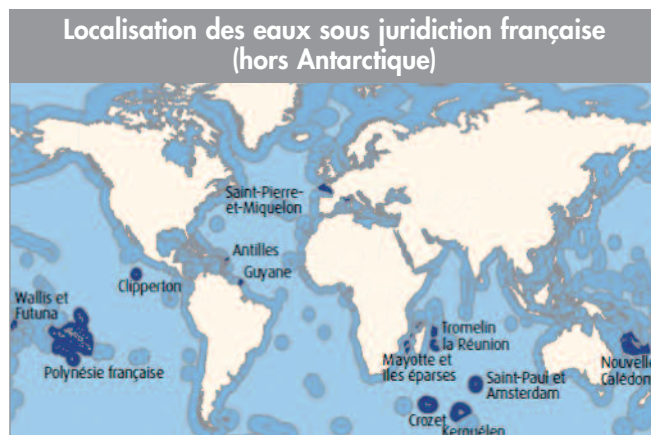
Avec près de 11 millions de km², la France est le deuxième État maritime derrière les États-Unis. Cette emprise territoriale est essentiellement due à la contribution des territoires ultra-marins. Par exemple, la Polynésie française possède une couverture maritime sous juridiction de 4,8 millions de km² soit environ 3 % des océans.

La carte ci-dessous permet de voir que les zones marines sous juridiction française sont présentes sous tous les climats. Elles proposent de ce fait une grande richesse écologique :

- 55 000 km² de récifs coralliens et de lagons (10 % du total mondial) ;
- la deuxième plus grande barrière de corail au monde est en Nouvelle-Calédonie ;
- 20 % des atolls coralliens sont en Polynésie française.

Le contexte essentiellement insulaire des territoires ultra-marins a permis l'établissement d'une faune et d'une flore variée et extrêmement caractérisée : 3 356 plantes vasculaires endémiques sont ainsi dénombrées.

Ces territoires, présentant une richesse écologique de premier plan, n'échappent pas aux pressions qui menacent les milieux, la destruction des habitats et l'introduction d'espèces exotiques étant les plus grandes atteintes. Le contexte insulaire rend ces pressions beaucoup plus menaçantes car elles affectent les espèces qui se sont développées dans des territoires préservés.



Sources : d'après Flanders Marine Institute, version 4, août 2009.

4. Sébastien Colas., 2011. *Etudes et documents - Le littoral, chiffres clés* - Service de l'observation et des statistiques-CGDD



Menaces et pressions pesant sur le littoral

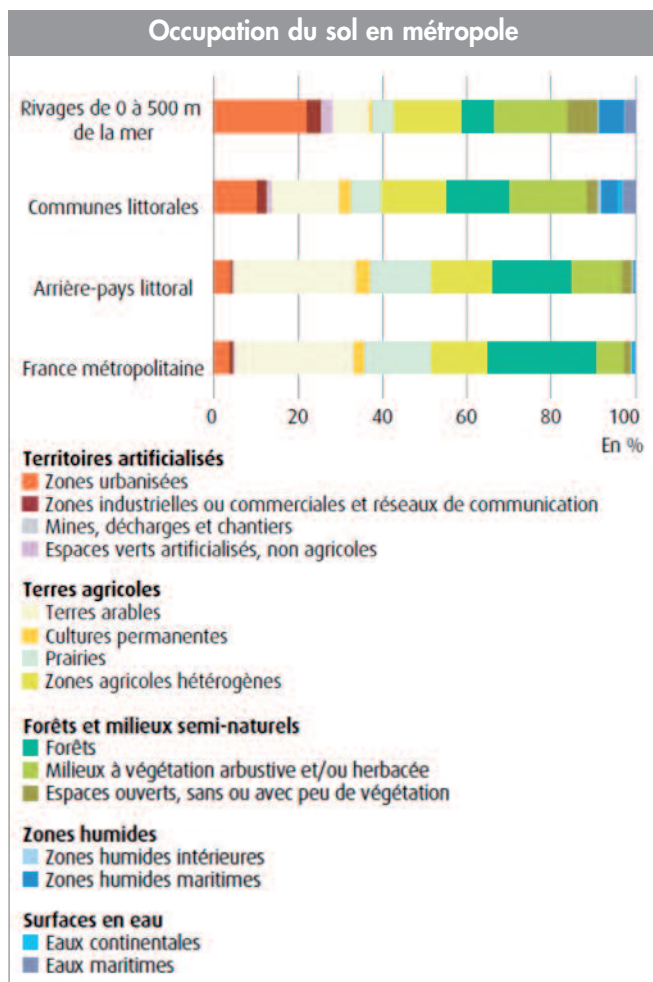
● Une difficulté à maintenir les activités primaires

● Une diminution de la surface agricole utile

L'agriculture occupe toujours la majeure partie des terres des communes littorales métropolitaines avec 41,4 % en moyenne de surface occupée (voir ci-dessous). Toutefois, l'urbanisation est croissante depuis les années 70 et se fait principalement au détriment de ces espaces agricoles (sauf sur la façade aquitaine qui a tendance à se maintenir) et des milieux naturels. Ainsi, les surfaces agricoles utiles (SAU) « littorales » ont diminué de 20 %, soit trois fois plus vite que la moyenne nationale, depuis les années 70. Cette diminution, qui tendait à être moins importante à l'approche des années 2000, est aussi la conséquence d'un basculement entre une économie basée sur les activités primaires dans les années 70 à une économie touristique dominante de nos jours. Les SAU **restent néanmoins une compo-**



sante essentielle de l'aménagement du littoral et le maintien des activités qui y sont liées doit s'envisager dans toute politique de développement durable : « Il permet de maintenir des coupures d'urbanisation et l'équilibre entre les multiples usages du territoire. Par ailleurs, l'élevage et l'utilisation durable des parcelles garantissent le maintien de nombreux milieux agropastoraux essentiels pour la biodiversité comme les prairies naturelles, les marais et les landes. Environ 700 exploitants sont, par exemple, installés sur des parcelles mises à disposition par le Conservatoire du littoral »⁶. Toutefois, à proximité des rivages, les exploitations peuvent avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'eau et des milieux en raison des apports de nutriments et de pesticides. Un autre effet négatif souvent observé est l'intensification des exploitations en prairies humides entraînant les drainages et la disparition de ces milieux de grand intérêt écologique (marais Poitevin, marais de Brouage...).



● Une régression des surfaces conchyliques (mytiliculture et ostréiculture)

Les études statistiques récentes montrent deux diminutions concernant cette activité essentiellement concentrée du Cotentin au bassin d'Arcachon : une légère régression des surfaces dévolues et une diminution nettement plus significative du nombre de détenteurs de ces surfaces avec -30 % entre 1996 et 2008⁷. Il y a donc une concentration des exploitants pour cultiver des surfaces diminuant peu. Il s'agit là d'une mutualisation des moyens et des structures d'exploitation qui intervient notamment en réponse à la fragilité de celles-ci face aux **aléas climatiques** et aux **contaminations bactériologiques et virales**. Les huîtres sont particulièrement sensibles à ces contaminations de pus en plus fréquentes. Il faut noter que le secteur français est à la deuxième place européenne en terme de production.

6. Sébastien Colas., 2011. *Références - Environnement littoral et marin* - Service de l'observation et des statistiques et du CGDD

7. Sébastien Colas., 2011. *Etudes et documents - Le littoral, chiffres clés* - Service de l'observation et des statistiques-CGDD

La conchyliculture nécessitant des conditions marines de qualité, le maintien de cette activité est gage de préservation du milieu et de la qualité de l'eau. Sur terre, la conchyliculture permet de maintenir en l'état de nombreuses zones de marais atlantiques utilisées pour l'affinage des coquillages, contribuant ainsi à la préservation de ces zones particulièrement riches écologiquement.

● Une diminution du nombre de navires de pêche de 55 % entre 1983 et 2007

Cette diminution en métropole s'est faite sous la pression des mesures de réduction de la flotte mises en place par l'Union européenne ayant pour objectif de l'adapter à la ressource halieutique (voir partie sur l'impact de la pêche marine). 95 % de la flotte actuelle est composée de navires de moins de 25 m. 5 % de la flotte est représentée par les navires industriels. Il faut noter que cette dernière catégorie a moins baissé et que l'efficacité des méthodes de pêche et la puissance de la flotte s'accroissent en réponse à sa diminution.

● La densité de population et l'urbanisation croissante

La densité de population est près de 2,5 fois plus forte⁸ sur les littoraux métropolitains que la moyenne nationale avec 281 hab/km². L'accroissement de la population est expliqué essentiellement par l'arrivée de nouveaux résidents. En conséquence de ce peuplement important, l'artificialisation du territoire littoral croît très vite sur un territoire restreint et se fait au détriment des espaces ouverts (terres agricoles et espaces naturels) dont le maintien devient de plus en plus difficile. La bande littorale étant saturée, la poursuite de l'urbanisation progresse aujourd'hui vers l'arrière-pays avec une progression deux fois plus forte que sur le littoral depuis 1999.

L'évolution de la population littorale, entre les années 70 et 2006, fut différente selon les façades maritimes considérées. L'accroissement de la population sur les façades atlantique et méditerranéenne fut aux alentours de 30 %, soit proche de la moyenne métropolitaine sur la même période, avec tout de même un dépassement de cette moyenne entre 1968 et 1982 pour la façade méditerranéenne. La façade Manche-mer du Nord se distingue quant à elle par une courbe d'augmentation nettement moins forte sur l'ensemble de la période considérée, avec même une diminution de la population sur la période 1999-2006.



Zoom sur la pêche à pied

Qu'elle soit saisonnière ou permanente, la hausse de la population sur le littoral entraîne un accroissement de la pression sur des milieux de plus en plus accessibles. La pêche à pied, activité originellement vivrière s'est ainsi muée en une pratique essentiellement touristique, peu encadrée et pratiquée par des individus n'ayant pas la culture du milieu marin. Ainsi, des comportements dangereux pour l'écosystème sont de plus en plus fréquents : déplacement des rochers, retournement, non respect des tailles de captures, des saisons habituelles...

Il faut donc agir ! Pour mieux sensibiliser les plaisanciers, il faut d'abord comprendre les pressions et réinvestir cette connaissance pour établir des messages pertinents à destination des utilisateurs.

Retrouvez dans la partie CPIE en action de ce document l'action mise en place par le CPIE Marennes-Oléron pour concilier la pêche à pied récréative et la protection des estrans dans un objectif de pérenniser la pratique à long terme.

La conséquence de ce fort accroissement global de population est l'anthropisation du littoral. Les zones urbaines, industrielles et commerciales ainsi que les réseaux de communication et de transport sont autant de territoires artificialisés qui occupent désormais plus de 10 % de la surface des communes littorales. Lorsque l'on considère le bord de mer, à moins de 500 m des rivages, les surfaces artificialisées sont encore plus présentes, avec près de 28 % de la zone considérée (5,5 fois plus que la moyenne nationale, voir le graphique en page 9).

Ces spécificités sont très liées au bord de mer et s'atténuent à partir de 2 000 m des côtes. Le bord de mer canalise ainsi les enjeux d'équilibre de l'aménagement du territoire entre nature, terres agricoles et territoires artificialisés.

Dans les territoires ultra-marins

La population du littoral des départements d'outre-mer est très élevée avec 317 hab/km².

La Guyane est l'exception puisqu'elle a une faible densité de population avec 5 hab/km² seulement.

8. Sébastien Colas, 2011. **Etudes et documents - Le littoral, chiffres clés** - Service de l'observation et des statistiques-CGDD

Les conflits d'usages : une nécessité de concertation particulière sur le littoral

Les conflits sont des « modes de réponses des sociétés aux mutations socio-environnementales ». Les zones côtières sont des interfaces environnementales subissant une forte pression anthropique. Elles constituent donc très logiquement des espaces complexes, soumis à la fois à des pressions d'usages importants et à des dispositifs de préservation des milieux. Ainsi, le littoral concentre en des espaces bien définis, des zones potentiellement conflictuelles.

Exemple de typologie de conflits (d'après Tillier I. & Robin M., 2008⁹)

Type de conflit	Exemples	Modalités d'usage associées aux conflits	Relation spatiale dans les conflits
Conflits liés à des usages de ressources : eau, biologiques ou minérales	Activité de petite pêche côtière chalutant dans un secteur d'ostréiculture en renversant des tables à huîtres	Usages antagonistes simples	Superposition de l'espace
	Activité de conchyliculture déversant des déchets sur l'estran, polluant un espace aussi utilisé par les pêcheurs à pied	Usages antagonistes avec pollution	Superposition de l'espace
	Pollution des eaux côtières par rejet d'eaux usées impactant une zone de baignade située à quelques centaines de mètres		Disjonction spatiale
Conflits liés à des choix d'affectation de l'espace (espace ressource) Conflits sur projets	Conflits sur un projet d'agrandissement de zone industrielle sur une zone de marais à proximité d'un espace protégé (impliquant industriels, gestionnaires et associations de protection de la nature)	Concurrence pour un espace	Les deux

L'anticipation des conflits est un des principaux objectifs des démarches de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), notion recommandée par le Parlement européen et intégrée au niveau national dans les réglementations. Cette anticipation ne vise pas à éviter les conflits mais à les encadrer afin de conserver leur potentiel productif par l'expression des acteurs tout en évitant que les espaces de conflits ne deviennent en tant que tel un objet stratégique pour ces acteurs. Il s'agit donc d'utiliser les conflits d'usages comme un outil d'aide à la décision dans la gestion territoriale vers des solutions partagées.

Les CPIE sont légitimes pour se positionner en tant qu'animateurs de ces concertations sur les territoires, en concertation avec les structures porteuses d'outils et de dispositifs de planification : schéma d'aménagement des eaux (SAGE), schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) et les documents d'urbanismes notamment (voir partie 2 les outils de la gestion du littoral).

Le témoignage de l'action du CPIE Marennes-Oléron, présenté dans la partie CPIE en action de ce numéro, apporte des éclairages complémentaires sur la gestion des conflits d'usages sur l'estran, en particulier autour des activités de pêche à pied sur l'île d'Oléron.

9. Tillier I., Robin M., 2008. Réflexions sur les conflits d'usages en zones côtières et essais de formalisations spatiales à partir d'exemple sur l'île de Noirmoutier. Actes du colloque international pluridisciplinaire « Le littoral : subir, dire, agir »

80 % de la pollution du littoral et de la mer est d'origine terrestre

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime que 80 % de la pollution des mers proviennent de la terre. Ces pollutions arrivent en mer via les fleuves ou par ruissellement et déversement à partir des zones côtières.

L'étude réalisée par le Service de l'observation et des statistiques en 2011 propose une analyse de ces pollutions d'origine terrestre que nous pouvons résumer en abordant les catégories de pollution suivantes.

Apport des polluants par les bassins versants : une analyse sur les 4 grand fleuves

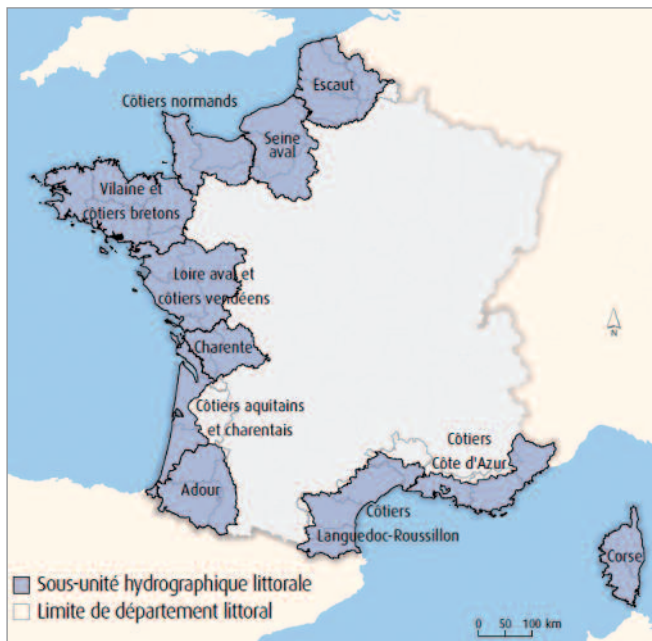
Les quatre principaux cours d'eau – Seine, Garonne, Loire et Rhône - contribuent grandement aux flux de polluants allant à la mer avec une surface de drainage correspondant à 56 % du territoire métropolitain. Quantitativement les flux sont comparables pour la Seine, le Rhône et la Loire. La Seine est le fleuve où l'apport en azote par km² est le plus important, suivi par la Garonne. En ce qui concerne l'ammonium, les flux transitent essentiellement par la Seine qui possède un bassin versant très urbanisé.

Les apports de ce polluant sont toutefois en diminution avec -70 % d'apports pour la Seine et la Garonne entre 1990 et 2008 et -50 % pour la Loire sur la même période.

Également sur cette période, les flux de phosphore tendent à diminuer pour les quatre fleuves avec une stabilisation toutefois notable depuis 2002. L'étude ne prend pas en compte les flux de matière en suspension mais précise qu'ils semblent tout de même se concentrer sur la façade méditerranéenne qui concentre 60 % des flux.

● Les rejets dans les territoires proches de la mer

Ils peuvent avoir une origine diffuse (agricole principalement) ou ponctuelle (stations d'épuration industrielles ou urbaines). Les rejets industriels dans les eaux proches du littoral sont principalement constitués des métaux lourds (cadmium, cuivre, plomb, mercure, nickel, zinc). 800 grammes de métaux lourds sont déversés par km² et par an sur les 11 sous-unités hydrographiques littorales définies par la directive cadre sur l'eau. Les sous-unités de l'Escaut, de la Seine aval et des rivières côtières de la côte d'azur concentrent 93 % des rejets selon l'étude du SOeS.



Source : MEDDTI, janvier 2009 - © IGN, BD Carto®, 2006. Traitements : SOeS

● Les rejets des stations d'épuration (Step)

Les rejets de phosphore, d'azote et de matières en suspension des Step des 11 zones considérées précédemment (30 % du territoire métropolitain) représentent 40 % des rejets de l'ensemble des Step de la France hexagonale.

La façade méditerranéenne subit la majeure partie de ces rejets relativement à la façade atlantique en raison de densités de population plus importantes.

● Les macro-déchets

Ce sont les déchets électroménagers, conteneurs, sacs plastiques... qui sont jetés en mer et sur le littoral de façon volontaire ou non. Leur caractéristique principale est une durée de vie très longue, notamment en mer. L'étude du SOeS prend l'exemple de cannettes en aluminium dont la dégradation peut atteindre 200 ans et celle des bouteilles en plastique qui atteint près de 400 ans.

Une autre particularité est le fait de les retrouver, circulant au gré des courants, dans toutes les mers et tous les océans du globe à la surface ou dans les grands fonds. Leur provenance est majoritairement d'origine terrestre (70 à 80 %) depuis les zones côtières ou arrivant par les fleuves. Il n'existe pas réellement aujourd'hui de protocole permettant une vision nationale des quantités de macro-déchets présents dans les mers et sur les littoraux, les opérations de nettoyage des côtes organisées par les collectivités locales ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale. Les travaux du Grenelle de la mer ont mis en exergue ce manque, et la mise en place d'un système d'observation national est envisagée.

Les principales conséquences des macro-déchets sont, selon leur taille et les comportements des animaux :

- l'étouffement et l'étranglement par les filets perdus de pêche, les cordages et certains emballages en plastiques. C'est la cause principale d'étranglement de tortues, d'oiseaux et de mammifères marins ;
- l'ingestion, dommage qui atteint le plus d'espèces qui confondent les plastiques avec les proies ;
- la forte présence de déchets sur les plages nécessitant l'intervention de nettoyages souvent eux-mêmes destructeurs des laisses de mer (débris biologiques). Celles-ci sont importantes pour la stabilisation de la plage elle-même et à l'origine d'une chaîne alimentaire pour les insectes détritovores, les crabes, les oiseaux.

● Les pollutions microbiologiques

Elles sont principalement la conséquence des pollutions humaines par des problèmes intervenant dans l'assainissement des eaux ou bien d'origine animale par les déjections au sol et les épandages. Du fait d'une durée de vie assez courte des virus et des bactéries, les pollutions restent en général très localisées et à proximité des rivages maritimes et des bassins versant littoraux. Les fortes pluies augmentent les probabilités de pollutions en favorisant le ruissellement des eaux malpropres et en mettant à mal les réseaux d'assainissement privés et collectifs (débordement des déversoirs d'orage, mauvais raccordement des systèmes d'assainissement, rejet des collecteurs pluvieux...). Ces pollutions constituent des risques importants essentiellement pour les zones de production conchylicole et les eaux de baignade.

● Explosions algales

Elles apparaissent suite à l'enrichissement (excessif) du milieu aquatique en éléments nutritifs (l'eutrophisation). L'apport excessif de nutriment provoque une augmentation de la quantité d'algues (micro-algues, phytoplancton, macro-algues selon les conditions) pouvant avoir pour conséquence des explosions algales¹⁰ et parfois des eaux colorées avec risques de phytotoxicité ou des marées vertes.

L'accroissement de la matière organique entraîne alors l'appauvrissement de la diversité biologique du milieu et, dans des cas extrêmes, peut provoquer l'anoxie du milieu en conséquence de la forte quantité d'oxygène utilisée pour la dégradation de la matière organique.

Les phénomènes d'eutrophisation sont alimentés en zone littorale par les apports en nutriments issus de l'urbanisation et de l'agriculture et provenant des cours d'eau et/ou des ruissellements. Ils peuvent être amplifiés dans les secteurs à faible brassage des masses d'eau (baie semi-fermée, certains estuaires) où les eaux se mélangent peu du fait de fortes différences de salinité dans la colonne d'eau, dans les lagunes méditerranéennes ou les échanges avec la mer sont peu importants. Les conditions d'éclairage peuvent amplifier la prolifération du phytoplancton.

En France, les zones à problèmes, selon les indicateurs de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique

du Nord-Est (OSPAR), sont localisées de l'estuaire de la Seine à la pointe de Barfleur (Cotentin), de Cancale à Paimpol, de Perros-Guirec à l'ouest de Lorient et de l'estuaire de la Vilaine à la baie de Bourgneuf.

De plus, quatre sites majeurs de prolifération de macro-algues (dont les algues vertes) sont recensés sur le littoral métropolitain : le littoral breton, les marais centre atlantiques, le bassin d'Arcachon et les lagunes méditerranéennes.

En Bretagne, du fait des nuisances visuelles et olfactives générant des coûts de nettoyage importants, un plan d'action gouvernemental a été mis en place en février 2010.

Les conséquences de ces pollutions sont diverses : colmatage de certains écosystèmes de grande valeur patrimoniale par les matières en suspension ; prolifération de micro-algues et de phytoplancton dans des proportions dangereuses ; contamination directe des espèces par les micropolluants, entrant ainsi dans la chaîne de consommation arrivant jusqu'à l'homme ; l'ingestion des macro-déchets causant la mortalité de mammifères marins, des tortues et des oiseaux notamment.

La directive cadre sur l'eau, complétée par la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », impose un certain nombre de mesures pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau littorales (voir partie II ci-après).

Pollution du littoral et de la mer d'origine maritime : le cas des hydrocarbures

Les exemples sont nombreux de naufrages ou d'avaries de bateaux pétroliers ayant eu pour conséquence des pollutions massives des côtes françaises (Amoco Cadiz en 1978, Erika en 1999). Ces pollutions exceptionnelles ne doivent pas masquer les autres pollutions par les hydrocarbures qui ont lieu, non pas suite à des accidents, mais du fait des déversements opérationnels volontaires (licites ou non) dus au fonctionnement des bateaux : dégazage, déballastage (eaux souillées), rejet des résidus d'huile et de carburant...

Pour des raisons économiques, certains navires effectuent ces opérations en mer plutôt que dans les ports. Ainsi, d'après le PNUE (programme des nations unies pour l'environnement), près de 3000 déversements majeurs ont lieu tous les ans dans les eaux européennes correspondant à des quantités déversées pouvant représenter 20 fois celles de l'Erika.

Les conséquences des pollutions aux hydrocarbures sur l'environnement sont considérables et difficiles à appréhender du fait du devenir des molécules variables selon leur nature, les conditions physicochimiques (salinité, température, courants), biologiques et les échelles de temps considérées.

Les impacts les plus rapides et les plus visibles sont la mort des oiseaux et des mammifères marins et l'arrivée de pétrole sur les côtes. À plus long terme, les hydrocarbures (par leur composé aromatique) peuvent avoir des conséquences écotoxicologiques affectant les chaînes alimentaires en provoquant la mort de certaines espèces (obstruction des branchies), l'altération du développement et l'apparition possible d'anomalies à long terme.

Au delà de ces impacts sur la vie marine, l'économie littorale et les activités de pêche peuvent être directement impactées. Plusieurs conventions internationales régissent la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (Marpol, Solas, OPRC et Ramoge entre la France, Monaco et l'Italie). En France, elle s'inscrit dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) dont trois types peuvent s'appliquer :

- l'Orsec maritime en mer ;
- l'Orsec départemental lorsque la pollution arrive sur le littoral et les eaux intérieures ;
- l'Orsec zonal si la pollution touche plusieurs départements ou nécessite des moyens importants.

10. Augmentation relativement rapide de la concentration d'une (ou de quelques) espèce(s) de phytoplancton dans un système aquatique

● L'exposition aux aléas naturels

Le littoral métropolitain, du fait de la forte densité de population et des infrastructures associées présente une grande concentration d'enjeux exposés à de nombreux aléas dont certains sont propres à ce milieu : les submersions marines, comme l'a rappelé récemment la tempête Xynthia, et l'érosion côtière.

Cette équation (augmentation des enjeux et des aléas) rend les risques naturels très présents sur le littoral. Les arrêtés de catastrophes naturelles, impliquant la réalisation de plan de prévention des risques naturels (PPRN) au niveau local, sont d'ailleurs beaucoup plus nombreux que sur le reste du territoire, particulièrement sur la façade méditerranéenne et en outre-mer : 38,6% des communes métropolitaines de bord de mer (ce chiffre s'élève à 64 % en outre-mer) ont été concernées par plus de 5 arrêtés de catastrophe naturelle entre 1982 et 2009 contre 17,6 % sur l'ensemble du territoire français¹¹.

Les PPRN en communes littorales sont liés principalement aux :

- inondations : 50 % ;
- mouvements de terrain : 25 % ;
- submersions marines et érosions côtières : 18 % ;
- séismes, éruptions volcaniques, feux de forêts et cyclones : 7 %.

● L'impact du changement climatique

Le changement climatique à l'œuvre a plusieurs conséquences sur l'exposition des territoires littoraux aux aléas. Le plus évident est l'augmentation de l'exposition aux risques de submersion du fait de l'élévation du niveau de la mer. Elle est estimée au cours du XX^e siècle à 17 cm (+/-5cm) avec une accélération au cours de la période récente 1993-2003 d'après le SOeS.

La hausse des températures provoque la mobilité des espèces qui voient leur enveloppe géographique de répartition changer et favorise l'acclimatation d'espèces exotiques. Les récifs coralliens, écosystèmes à forte valeur patrimoniale, sont sensibles notamment aux modifications des températures qui provoquent leur dépérissement (phénomène de blanchissement) ainsi que celui de la biodiversité qu'ils abritent.

L'absorption en excès du CO₂ atmosphérique par les océans provoque son acidification qui perturbe le cycle du calcium et a des conséquences négatives sur les espèces utilisant le calcaire pour leur organisme : affaiblissement des carapaces des crustacés, mollusques et gastéropodes et limitation de la croissance des coraux.

¹¹ Sébastien Colas., 2011. Etudes et documents - Le littoral, chiffres clés - Service de l'observation et des statistiques-CGDD



● Augmentation de la production de poissons, régression des stocks et impacts des rejets de pêche

La production mondiale de poissons, mollusques et crustacés, a fortement augmenté ces dernières décennies du fait de la croissance de la population mondiale et de l'augmentation de la consommation moyenne par personne. Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) analyse en 2001 que cette production était de 145 millions de tonnes en 2009, issues de la pêche (62 %) et de l'aquaculture (38 %).

Longtemps estimés inépuisables, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estimait en 2009 que plus de 80 % des stocks mondiaux de poissons étaient pleinement exploités ou surexploités. Les eaux européennes n'échappent pas à ce phénomène et une part importante des stocks est trop exploitée.

La surpêche, au delà de l'impact direct sur les espèces pêchées pouvant conduire à l'extinction, induit des déséquilibres plus globaux des chaînes alimentaires remettant en causes ceux d'écosystèmes entiers par la perturbation des réseaux trophiques.

Au delà de la surexploitation des stocks, le rejet à l'eau de poissons, coquillages et crustacés non ciblés est un impact environnemental majeur de la pêche maritime. La plupart des rejets étant morts ou moribonds, ils perturbent ou ralentissent la reconstitution des stocks. D'après une étude de 2005 publiée par la FAO, les rejets dans l'Atlantique Nord étaient estimés à 13 % du volume des prises.

Politique commune de la pêche

L'Europe s'est doté en 1983 d'une Politique commune de la pêche (PCP), outil pour développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine. Une réforme de cette PCP devrait entrer en vigueur en 2013 afin de renforcer son efficacité, de garantir la viabilité économique de la flotte européenne, de préserver les stocks de poissons, d'intégrer la PCP dans la politique maritime et de fournir des aliments de qualité aux consommateurs (pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index_fr.htm).

Nous le voyons, multiples sont les enjeux et les menaces qui pèsent sur le littoral. Le défi des politiques publiques est de combiner le maintien de la biodiversité et le développement économique et humain de ces territoires, tout en anticipant sur les menaces liées au changement climatique qui les affecteront inévitablement. Sont présentées ci-après les réglementations et outils de gestions qui sont venus au fur et à mesure enrichir les moyens de gestion publique du littoral en Europe (directives) et en France en tentant de répondre à ce défi.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

F.Poydenot. **Le littoral : un territoire à partager** - Polypode N 14

Monin, M., Agreil, M., Giraud, C., Bernardin, L., 2012. **Cap sur...La gestion du littoral**. Un livret du réseau Mer
Olivier, L., Galland, J. P. & Maurin, H., [Eds.], 1995. **Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires** - MNHN

Sébastien Colas., 2011. **Etudes et documents - Le littoral, chiffres clés** - Service de l'observation et des statistiques - CGDD

Sébastien Colas., 2011. **Références - Environnement littoral et marin** - Service de l'observation et des statistiques et du CGDD

Simonir, M-L., Allain, Y-M., Ribière, G., Denègre, J., Planques, P., Tugayé, Y., 2006. **Rapport relatif au schéma d'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral** - Inspection générale de l'environnement

Tillier I., Robin M., 2008. **Réflexions sur les conflits d'usages en zones côtières et essais de formalisations spatiales à partir d'exemple sur l'île de Noirmoutier**. Actes du colloque international pluridisciplinaire « Le littoral : subir, dire, agir

INSEE, IFEN-SOeS. **L'Observatoire du littoral : Démographie et économie du littoral**. IFEN, 2008 ; 22

SITES INTERNET

Le site du ministère en charge de l'écologie portant sur la thématique mer-littoral ► www.developpement-durable.gouv.fr/-Mer-et-littoral,2045-.html

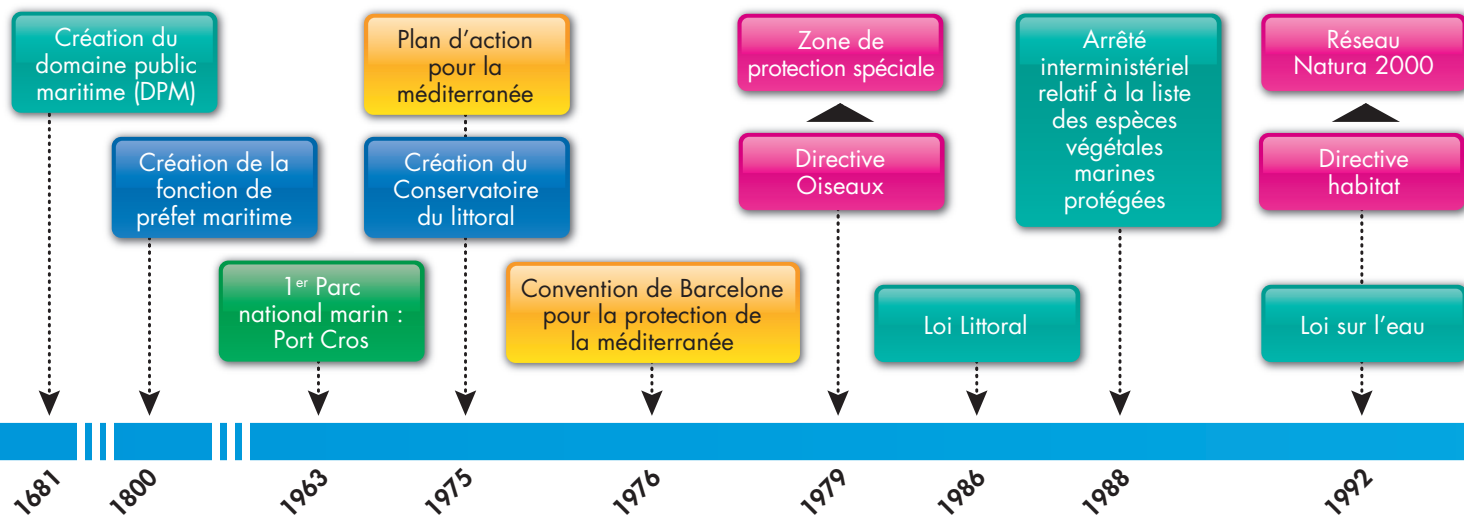
Le site de l'Agence des aires marines protégées ► www.aires-marines.fr

Le site du Conservatoire du littoral ► www.conservatoire-du-littoral.fr

Le site du Service d'Observation et des Statistiques ► www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Le site de l'Observatoire national de la mer et du littoral ► www.onml.fr

Partie 2 - Vers une stratégie nationale pour la mer et le littoral



Zoom sur les principales réglementations et les outils d'une gestion intégrée du littoral

● La loi littoral

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite loi littoral) a pour but de :

- protéger les équilibres biologiques et écologiques, préserver les sites, les paysages et le patrimoine culturel et naturel du littoral ;
- préserver et développer les activités économiques liées à la proximité de l'eau ;
- mettre en œuvre un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.

En cela, elle a préfiguré le concept de développement durable formulé en 1987.

Pour atteindre ces objectifs, la loi littoral énonce un ensemble de règles sur des sujets variés tels que la qualité des eaux, la gestion du domaine public maritime et des plages, la taxe de séjour, les cultures marines et l'urbanisme.

C'est dans ce dernier domaine que les principes posés sont les plus connus :

- l'extension de l'urbanisation doit se faire en continuité avec l'existant ou en hameaux nouveaux ;
- les routes sur le rivage sont interdites et les routes de transit ne peuvent se faire qu'au-delà de 2 000 mètres du rivage ;
- afin de préserver les espaces naturels, la loi instaure une inconstructibilité à l'intérieur d'une bande de 100 mètres, hors agglomération, à partir du rivage et impose une urbanisation limitée des espaces proches du même rivage.

La loi littoral s'applique à toutes les communes riveraines des mers, océans et plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares, soit plus de 1 200 communes françaises. Notons également que la loi littoral a créé les institutions et outils d'intervention spécifiques pour mettre en œuvre, de façon partenariale, cette politique particulière d'aménagement et de protection. Il s'agit notamment du **Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)**, associant élus et partenaires socioprofessionnels. Elle a également étendu la zone d'action du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Conservatoire du littoral)

● Le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

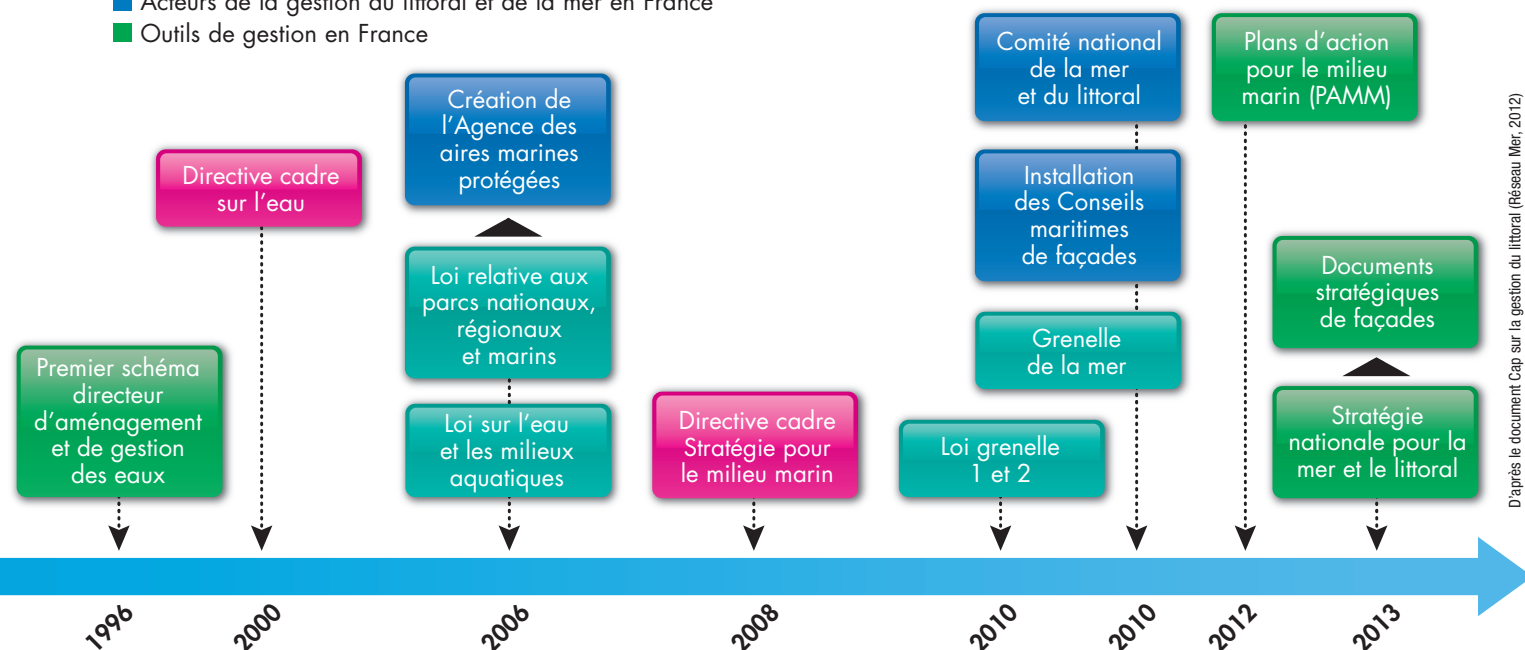
Le Parlement européen recommande en 2002 l'intégration dans les politiques de gestion du littoral du concept de GIZC. Il incite à prendre en compte de façon intégrée la « fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages et leurs interactions ».

Le principe de la GIZC est d'associer des acteurs multiples (États, collectivités littorales, acteurs économiques, citoyens, experts) dans le but de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire, puis de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et, enfin, de conduire les actions nécessaires.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France a renforcé la légitimité d'une approche intégrée du littoral en l'inscrivant dans sa loi programmatique de 2009.

Le Grenelle de la mer a « prolongé cette ambition » en l'inscrivant au sein d'un « livre bleu des engagements du Grenelle de la mer ». La déclinaison opérationnelle à venir (2013) de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), déclinant en France la directive européenne pour le milieu marin reprendra cette approche.

- Conventions et outils internationaux
- Réglementation européenne
- Lois et réglementations Françaises
- Acteurs de la gestion du littoral et de la mer en France
- Outils de gestion en France



D'après le document Cap sur la gestion du littoral (Réseau Mer, 2012)

● La directive cadre Stratégie pour le milieu marin (source MEDDE) du 17 juin 2008

La directive cadre stratégie pour le milieu marin établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle a été transposée dans le code de l'environnement, articles L 219-9 à L 219-18 et R 219-2 à R 219-17 et s'applique aux zones sous souveraineté ou juridiction française, divisées en 4 sous-régions marines : la Manche-mer du Nord, les mers celtiques, le golfe de Gascogne, la Méditerranée occidentale.

Elle conduit les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur ce milieu.

Pour chaque sous-région marine (4 en France), un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) doit être élaboré et mis en œuvre. Ce plan d'action comporte 5 éléments :

- une évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux (pour 2012) ;
- la définition du bon état écologique pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs (pour 2012) ;
- la définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin (pour 2012) ;
- un programme de surveillance en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs (pour 2014) ;
- un programme de mesures qui doit permettre de parvenir à un bon état écologique des eaux marines ou à conserver celui-ci (pour 2015/2016).

● La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)

Cette stratégie, issue de la loi Grenelle II, permet la transposition de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin. La SNML est en France le cadre de référence pour la protection et la valorisation des ressources du milieu marin et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Le décret du 16 février 2012 précise les conditions d'élaboration de la SNML ainsi que celles des documents stratégiques de façade (DSF) qui la déclinent territorialement : mobilisation des instances de concertation, modalités de consultation du public, adoption par décret. Ces documents doivent être élaborés d'ici l'été 2013 et seront révisés tous les 6 ans dans des conditions identiques à celles mises en place pour leur élaboration.

Le **Comité national de la mer et du littoral** (CNML), instance de concertation nationale, a notamment pour mission l'animation des **conseils maritimes de façades** (CMF). Ces derniers doivent coordonner l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer sur les quatre façades métropolitaines : "Manche Est-Mer du Nord", "Nord-Atlantique-Manche Ouest", "Sud-Atlantique" et "Méditerranée".

Les CMF donnent leur avis pour l'élaboration des DSF, documents phares de l'aménagement et de la gestion intégrée du littoral auxquels doivent être compatibles tous les plans, schémas et programmes applicables dans le périmètre de la façade concernée. Le CMF est présidé conjointement par le préfet maritime territorialement compétent et par le préfet de région du siège de la direction interrégionale de la mer.

Le conseil maritime de façade comprend quatre-vingts membres au plus, nommés par arrêté conjoint des préfets mentionnés.

Le conseil comprend cinq collèges :

- des représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- des représentants des activités professionnelles et des entreprises, dont l'activité se rapporte directement à l'exploitation ou à l'usage de la mer ou du littoral ;
- des représentants des salariés d'entreprises ayant un lien direct avec l'exploitation ou l'usage direct de la mer ou du littoral, sur proposition des organisations syndicales représentatives ;
- des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral.

L'Union nationale des CPIE est représentée au sein du collège des usagers de la mer et du littoral et associations environnementales du Conseil maritime de façade Méditerranée par la présence de Henri FRIER, Président du CPIE Côte Provençale

Les outils de planification

Les documents stratégiques de façade déjà mentionnés proposent une stratégie à l'échelle des façades maritimes et permettent la mise en place d'indicateurs et d'objectifs généraux pour cette échelle d'action. Ils se déclinent localement à travers de plans stratégiques territoriaux dont :

Le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)

Instauré en 1983, le SMVM, outil de planification, détermine la vocation générale des différentes zones et les principes de compatibilité applicables aux usages maritimes. Il vise une cohérence du projet au sein d'une unité géographique pertinente. Le SMVM est approuvé par arrêté préfectoral après enquête publique.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 donne la possibilité aux collectivités locales d'élaborer un chapitre individualisé aux schémas de cohérence territoriale (SCOT), valant SMVM.

Le SMVM (ou le volet littoral du SCOT) contient :

- un descriptif de la situation existante, notamment l'état de l'environnement et les conditions de l'utilisation de l'espace marin et littoral et les principales perspectives d'évolution de ce milieu ;
- les orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement à l'intérieur du périmètre. A cet effet, il détermine la vocation générale des différentes zones, et notamment de celles qui sont affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines et aux activités de loisirs. Il précise les vocations des différents secteurs de l'espace maritime et les conséquences qui en résultent pour

l'utilisation des diverses parties de littoral qui lui sont liées. Il définit les conditions de la compatibilité entre les différents usages de l'espace maritime et littoral ;

- le schéma mentionne les projets d'équipement et d'aménagement liés à la mer tels que les créations et extensions de ports et les installations industrielles et de loisirs, en précisant leur nature, leur caractéristique et leur localisation ainsi que les normes et prescriptions spéciales s'y rapportant ;
- le schéma précise également les mesures de protection du milieu marin.

« Les Régions d'outre-mer disposent du Schéma d'aménagement régional (SAR), valant SMVM. Les SAR sont en cours d'adoption, suivant une procédure d'approbation par un décret en Conseil d'État.

La Corse et Mayotte élaborent un PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui vaut également SMVM » (MEDDE, 2011).

Les outils de protection

Les outils de protection peuvent-être de trois sortes : protection réglementaire, foncière, contractuelle.

Les outils de protection réglementaire

Ce sont les parcs nationaux, les parcs naturels marins, les réserves naturelles nationales et réserves naturelles régionales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope et les réserves biologiques forestières ou domaniales.

Attardons-nous sur le **parc naturel marin** qui constitue l'une des 15 catégories d'aires marines protégées. C'est la catégorie d'**aires marines protégées** la plus complète dans le sens où il « vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel... »

Cinq parcs naturels marins existent à ce jour. Ils sont créés et financés par l'**Agence des aires marines protégées**, établissement public instauré par la loi du 14 avril 2006. Unique en son genre, cet établissement a pour mission « l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français, l'animation du réseau des aires marines protégées, le soutien technique et financier aux parcs naturels marins, le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer ».

Les outils de protection foncière

Depuis 1975, l'État acquiert des espaces fragiles et menacés sur le littoral afin d'assurer leur protection définitive. Cette politique a

pour objectif de sauvegarder les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt écologique et paysager, tout en assurant leur accès au public. C'est le **Conservatoire du littoral**, en partenariat avec les collectivités locales, qui a en charge cette politique foncière.

Aujourd'hui, près de 12% du linéaire côtier français est protégé sous ce statut. Et l'ambition est d'atteindre le « tiers sauvage » à l'horizon 2050 qui comprend, outre les sites du Conservatoire, le linéaire protégé par les parcs nationaux, les réserves naturelles, les forêts domaniales et les espaces naturels sensibles.

● Les outils de protection contractuelle

● Natura 2000 en mer

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur l'application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », adoptées respectivement en 1979 et 1992.

La mise en œuvre de ces directives repose d'une part sur la protection de certaines espèces sur l'ensemble du territoire national, et, d'autre part, sur la mise en place d'un réseau de sites représentatifs gérés durablement : les sites Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 se compose de deux types de sites : les **zones de protection spéciale (ZPS)** pour la conservation des oiseaux et de leurs habitats et les **zones spéciales de conservation (ZSC)** qui concernent les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'ils abritent.

Les sites Natura 2000 en mer ont pour objectif spécifique de « créer un réseau de sites qui contribue à assurer le maintien ou la restauration en bon état de conservation des habitats marins et des espèces marines des directives "Habitats" et "Oiseaux" ».

Au 31 juillet 2009, **199 sites** Natura 2000 en mer (48 sites entièrement marins et 151 sites mixtes (terre-mer) étaient désignés représentant environ 3,87 millions d'hectares. Une carte des sites se trouve sur le site Internet Natura 2000.

● Les contrats de milieux aquatiques

Les contrats de milieux aquatiques (contrats de baie et de delta à l'échelle du littoral) sont des instruments d'intervention à l'échelle de bassin versant.

Lors de l'élaboration de ce document, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau sont définis afin d'adopter un pro-

gramme d'intervention sur 5 ans (travaux ou études nécessaires pour atteindre ces objectifs, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.).

● Les plans de gestion des espaces naturels littoraux

Ce sont des documents qui engagent la responsabilité du gestionnaire, du propriétaire et des différents acteurs présents sur le site, sur des objectifs à atteindre, spécifiques à la nature du site : valeur écologique exceptionnelle, forte fréquentation, présence d'un bâti, etc.

Le domaine public maritime

(extraits du blog de Jean-Paul Pancraccio Professeur de droit international public à la faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers)

Le principe de base de la délimitation du domaine public maritime a été fixé par l'ordonnance de Colbert sur la Marine d'août 1681 : « Sera réputé bord et rivage de la mer [au sens de la domanialité publique] tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. »

Ce principe est toujours en application, il y a donc dans la définition de la notion de « rivages de la mer » relevant du domaine public de l'État, ce critère essentiel qu'est l'alternance du flot sur l'espace terrestre considéré. En revanche, on ne se limite plus aujourd'hui au plus grand flot de mars. Sur le rivage proprement dit, relèvent du domaine public les parties du sol qui sont alternativement couvertes et découvertes par les plus grandes marées de l'année.

Au-delà de ces principes fondamentaux, la loi contemporaine de référence en France est celle du 28 novembre 1963 « relative au domaine public maritime » à laquelle il faut adjoindre le décret du 17 juin 1966. Elle étend la consistance de ce domaine en y incluant, côté mer, le sol et le sous-sol de la mer territoriale.

Elle étend également ce domaine public en y incluant les « lais et relais de la mer ».

Pour en savoir plus :

Site du ministère en charge de l'écologie portant sur la thématique mer-littoral

▶ www.developpement-durable.gouv.fr/-Mer-et-littoral,2045-.html

Site de l'Agence des aires marines protégées ▶ www.aires-marines.fr

Site du Conservatoire du littoral ▶ www.conservatoire-du-littoral.fr

Site des parcs nationaux ▶ www.parcsnationaux.fr

Site des réserves naturelles de France ▶ www.reserves-naturelles.org

Site du réseau Natura 2000 ▶ www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

Site des agences de l'eau ▶ www.lesagencesdeleau.fr

CPIE en action

Faire de la « culture de la mer » un atout pour la préservation du littoral

L'histoire relativement récente du phénomène de « littoralisation », combinée au développement du tourisme de masse balnéaire, fait que la culture des populations en zone côtière reste avant tout terrienne et agricole avec une prise de conscience relativement faible de l'impact de leurs gestes quotidiens sur le milieu marin.

Cette méconnaissance du milieu marin et de sa dépendance aux bassins versants rend les enjeux de gestion particulièrement complexes. Il s'agit en effet de resituer les interactions entre un littoral de plus en plus urbanisé, peuplé, fréquenté par le tourisme, et impacté par le changement climatique, et d'expliquer les conséquences de ces interactions.

Le réseau des CPIE agit en ce sens. Il comprend des implantations sur chacune des trois façades maritimes de l'hexagone, ainsi que dans les DOM-TOM (cf. carte page 21). Sa légitimité repose sur les actions menées depuis plusieurs décennies, tant en matière de sensibilisation et d'éducation au développement durable que d'accompagnement des gestionnaires et acteurs territoriaux. De plus, par ces actions, les CPIE témoignent que la **dégradation du milieu peut-être stoppée et inversée**.

La spécificité du réseau des CPIE et de ses modes d'agir l'amène aujourd'hui à **répondre à cet enjeu environnemental et sociétal** en tenant compte des récents outils réglementaires déclinés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) qui vont créer, on peut l'espérer, des cadres territoriaux favorables (avec les coordinations par façades) à une plus grande prise de conscience du milieu marin et de sa préservation.

Décloisonner les **cultures terrestres et maritimes**, rendre accessible **la culture de la mer à tous les publics** et faire **évoluer les comportements des populations littorales**, notamment urbaines, voici probablement le **triptyque** sur lequel les CPIE doivent agir prioritairement.

A titre d'exemple, la partie qui suit présente trois témoignages d'actions de CPIE sur les territoires :

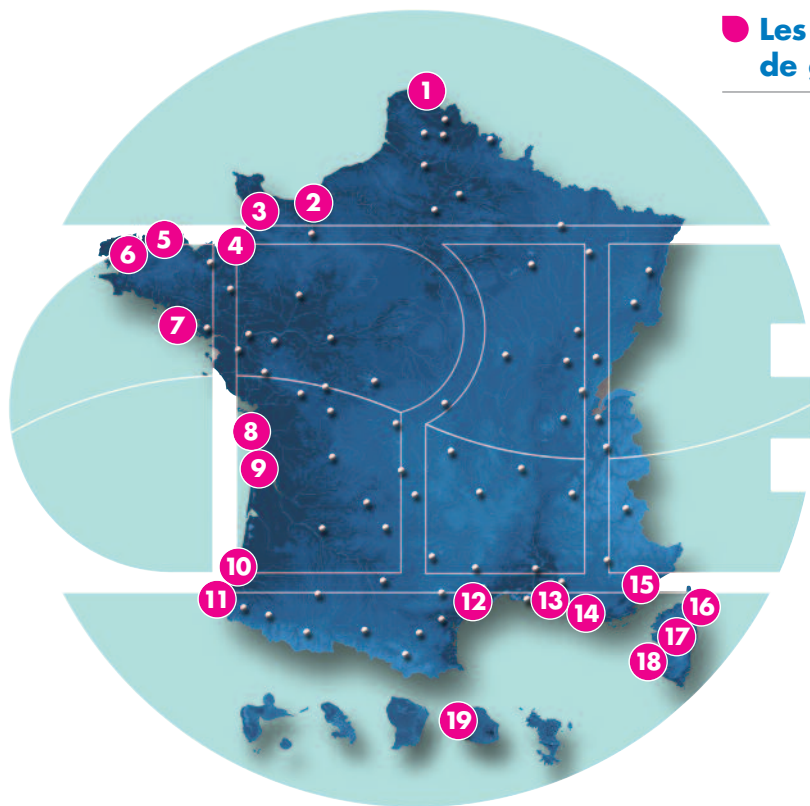
- la pêche à pied récréative et la préservation de l'estran, par le CPIE Marennes-Oléron ;
- la campagne écogestes méditerranée, par le CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur ;
- les sciences participatives au service de la gestion du littoral, par le CPIE Côte Provençale.

Chacune de ces actions répond à un besoin identifié pour la préservation du littoral dans ses dimensions terrestres et marines. Chacune fait appel aux différents ressorts caractéristiques de l'intervention des CPIE : la concertation pour la gestion des conflits d'usages, la sensibilisation pour transmettre la culture du milieu et favoriser les changements de comportement.

Les partenariats développés à l'occasion de ces projets, de nature technique, scientifique et financière, ainsi que l'essaimage de ces initiatives à des échelles d'intervention plus larges que celles des CPIE (interrégionales, nationales), traduisent la pertinence et la légitimité du réseau des CPIE sur ce thème transversal majeur.

Henri FRIER, président du CPIE Côte Provençale,
référent – expert « Mer et Littoral » de l'Union nationale des CPIE

Le réseau des CPIE et le littoral



Les CPIE concernés par les enjeux de gestion du littoral

1 CPIE FLANDRE MARITIME

Rue Jean Delvallez
59123 ZUYDCOOTE
Tél. : 03 28 26 86 76
contact@cpieflandremaritime.fr
www.cpieflandremaritime.fr

2 CPIE VALLÉE DE L'ORNE

Enceinte de l'Abbaye aux Hommes
14054 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02 31 30 43 27
accueil@cpievdo.fr
www.cpievdo.fr

3 CPIE DU COTENTIN

Maison de l'Environnement
30, rue de l'Hippodrome - BP 42 - 50430 LESSAY
Tél. : 02 33 46 37 06
accueil@cpiecotentin.com
http://cpiecotentin.com

4 CPIE BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Maison de la Baie - Port Le Vivier/Cherrueix
35960 LE VIVIER-SUR-MER
Tél. : 02 99 48 84 38
maison.baie@orange.fr
www.maison-baie.com

5 CPIE PAYS DE MORLAIX-TRÉGOR

Base du Douron - Pont menou
29620 PLOUÉGAT-GUERRAND
Tél. : 02 98 67 53 38
basedudouron@wanadoo.fr
www.cpie.ulamir.com

6 CPIE VALLÉE DE L'ÉLORN

BP 14 - Plougastel Daoulas
29470 LOPÉRHET
Tél. : 02 98 07 03 74
cpie@wanadoo.fr
www.cpie-elorn.net

7 CPIE BELLE-ÎLE EN MER

Maison de la Nature - Les Glacis
56360 LE PALAIS
Tél. : 02 97 31 40 15
accueil@cpie-belle-ile.fr
www.belle-ile-nature.com

8 CPIE MARENNES-OLÉRON

111 route du Douhet
17840 LA BRÉE-LES-BAINS
Tél. : 05 46 47 61 85
contact@iodde.org
http://www.iodde.org

9 CPIE MÉDOC

5 Rue de la batterie au Verdon - BP 9
33123 LE-VERDON-SUR-MER
Tél. : 05 56 09 65 57
contact@curuma.org
www.curuma.org

10 CPIE SEIGNANX ET ADOUR

Arremont
40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
Tél. : 05 59 56 16 20
cpieseignanxadour@orange.fr
www.cpie-seignanx.com

11 CPIE LITTORAL BASQUE

« Larretxea » - Domaine d'Abbadia
64700 HENDAYE
Tél. : 05 59 20 37 20
cpie.littoral.basque@hendaye.com
www.cpie-littoral-basque.eu

12 CPIE BASSIN DE THAU

Parc environnemental et technologique
Route des Salins - 34140 MÉZE
Tél. : 04 67 24 07 55
contact@cpiebassindethau.fr
http://www.cpiebassindethau.fr

13 CPIE RHÔNE-PAYS D'ARLES

38, route de Crau
13280 - RAPHÈLE-LES-ARLES
Tél. : 04 90 98 49 09
contact@cpierhonepaysdarles.com
www.cpierhonepaysdarles.siteweb.com

14 CPIE CÔTE PROVENÇALE

596 Avenue des Calanques - Parc du Mugel
13600 LA CIOTAT
Tél. : 04 42 08 07 67
cpie.cp@atelierbleu.fr
www.atelierbleu.fr

15 CPIE DES ÎLES DE LÉRINS ET PAYS D'AZUR

5 Rue de Mimont
06400 CANNES
Tél. : 04 93 39 26 80
cpieazur@wanadoo.fr
http://cpieazur.fr

16 CPIE BASTIA GOLO MÉDITERRANÉE

Provence Logis - Bât. I 45 - BP 154
20292 BASTIA CEDEX
Tél. : 04 95 32 87 83
umarinu@wanadoo.fr
www.umarinu.com

17 CPIE CORTE-CENTRE CORSE

7, rue du Colonel Feracci - BP 1
20250 CORTE
Tél. : 04 95 61 14 36
contact@cpie-centrecorse.fr
www.a-rinascita.com

18 CPIE D'AJACCIO

Parc des Milelli
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 10 06 91
cpieajaccio@gmail.com

19 CPIE MASCARIN

2, rue du Père Georges - Colimaçons
97436 SAINT-LEU
Tél. : 02 62 24 92 27
cpie.mascarin@cbnm.org
www.cbnm.org

La pêche à pied récréative et la préservation de l'estran

une action du CPIE Marennes-Oléron

La pêche à pied récréative est une activité réputée libre. N'importe qui peut aller sur les estrans récolter les coquillages et crustacés. À Oléron, l'estran est une zone où se croisent richesses écologiques et activité touristique saisonnière importante. Ces enjeux ne sont pas toujours compatibles et des actions sont nécessaires pour garantir leur pérennité mutuelle. Le CPIE Marennes-Oléron¹ a ainsi initié en 2004-2005 une démarche de diagnostic et de sensibilisation sur le territoire. Elle s'est traduite, à partir de 2006, par la mise en œuvre du projet « Reconquête et valorisation des estrans » (REVE).

Entretien avec Jean-Baptiste Bonnin (coordinateur) et Adrien Privat (chargé de mission estran et pêche à pied) du CPIE Marennes-Oléron

● Quels sont les enjeux liés à la pêche à pied récréative aujourd'hui à Oléron ?

À partir des années 60, avec un point fort en 1966 et l'inauguration du viaduc, l'essor du tourisme à Oléron s'est accompagné d'un développement d'une pêche à pied récréative, pratiquée principalement par des individus qui n'ont pas ou peu la culture du milieu marin, ni une connaissance des réglementations et des pratiques respectueuses. La pression sur le milieu est aujourd'hui conséquente avec une fréquentation saisonnière très importante.

En parallèle de cette augmentation non encadrée de l'activité, les pêcheurs locaux ont constaté que les paniers de pêche devenaient de moins en moins foisonnants. Ils voyaient également des comportements peu respectueux se multiplier (déplacement des rochers, retournement, non respect des tailles de captures, des saisons habituelles...).

Au-delà de ce constat « oral » et subjectif, aucune donnée chiffrée robuste n'était disponible. Celles avancées par tel ou tel parti pouvaient même aller dans des sens opposés. En conséquence, les situations conflictuelles entre les différents utilisateurs des milieux (résidents / touristes ; pêcheurs professionnels / récréatifs) n'avaient aucune solution.

● Le CPIE s'est en particulier positionné pour apporter des solutions à cette situation. Avec quels objectifs et quelles approches ?

Le CPIE a souhaité développer des actions afin d'améliorer la connaissance de la pratique et de ses impacts ainsi que de favoriser de meilleurs comportements chez les usagers.

Pour cela, le CPIE Marennes-Oléron a initié en 2004-2005 une démarche de diagnostic et de sensibilisation sur le territoire. Elle s'est traduite par la mise en œuvre du projet « Reconquête et valorisation des estrans » (REVE), réalisé à partir de 2006, pour apporter des réponses aux problèmes constatés en 3 axes.

Le premier axe a été de faire un diagnostic précis de l'activité avec des méthodes scientifiques. Il s'agissait de déterminer la pression de la pêche à pied : quantités pêchées, quelles espèces et sur quels sites ? Cette démarche visait également à identifier l'impact sur les milieux naturels.

Pour mener cette démarche, un thésard fut embauché par le CPIE au début de l'action (2006) traduisant le partenariat avec l'Université de la Rochelle, ainsi qu'un chargé de mission. Accompagnés par l'équipe et de nombreux bénévoles, leur travail a permis de réaliser un diagnostic très précis de la pression de pêche à pied.

Près de 3 500 interviews de pêcheurs ont permis d'établir les différents profils selon les périodes, les saisons, et les sites. En parallèle, l'examen des paniers (poids, tailles des animaux pêchés) a servi à constituer une solide base de données (car constatées et non déclaratives).

La méthode élaborée pour l'action fut totalement nouvelle (des méthodes concernant des cas différents existaient, sans être transposables localement et sur ce sujet d'étude). Elle est désormais reprise au niveau national dans plusieurs actions similaires sur différents territoires (voir plus loin).

● Cela a-t-il porté ses fruits ?

Oui, un des résultats marquants de ce diagnostic est le nombre de pêcheurs à pied qui se succèdent sur les estrans de l'île chaque année : 225 000 ! Les prélèvements, espèce par espèce, sont éga-

1. L'association IODDE est labellisée CPIE Marennes-Oléron depuis 2011

lement connus, incluant le taux de respect des tailles réglementaires. La thèse a permis de mesurer précisément les impacts du renversement de roches sur le milieu, et de préparer l'action pédagogique.

Pour en savoir plus sur la méthode consultez les rapports publics* et le cahier méthodologique en cours de réalisation.

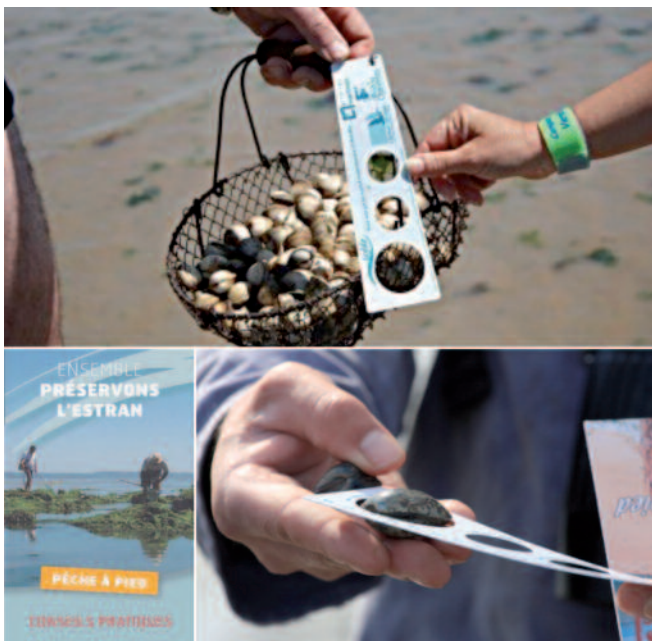
● En quoi consiste le deuxième axe ?

Il fallait sensibiliser les utilisateurs aux pratiques respectueuses et aux réglementations existantes dans le but de faire changer les comportements. Pour cela, nous avons souhaité engager un volet pédagogique combinant plusieurs approches.

D'abord des outils pédagogiques ont été créés, avec notamment la réglette indiquant les calibres réglementaires des coquillages et crustacés (voir photos). Cet outil connaît un gros succès avec 40 000 exemplaires distribués accompagnés d'un dépliant explicatif et de conseils. Celui-ci est très bien diffusé, notamment par le réseau des offices du tourisme (il est vendu 50 centimes pour éviter les razzias et cibler les pêcheurs), et par les campings qui ont un rôle important sur le territoire d'accueil et de conseil.

Plus tard (2009), la communauté de communes de l'île d'Oléron a édité et installé, sur les 40 plages les plus impactées, des **panneaux d'information** réalisés par le CPIE.

Nous organisons également des événements dont les « marées » de sensibilisation, rencontres de pêcheur à pied sur les plages, animées par les bénévoles de l'association, et qui ont connu un succès médiatique important. En 2008, l'opération a été relayée par les télévisions (journal de la mi-journée de TF1, de France 2, Thalassa sur France 3...) et journaux, notamment la presse locale. Cet impact médiatique a véritablement aidé à l'ins-



* <http://www.iodde.org/pages/Publications-à-télécharger>

tallation de l'association dans le paysage des acteurs pertinents sur l'estran, et au relai des messages en direction des publics.

Enfin, il nous a semblé pertinent de mobiliser la recherche sur ce programme. En particulier, des opérations de recherche-action en pédagogie ont été menées : il s'agissait de mettre en œuvre un observatoire des pêcheurs sensibilisés pour évaluer les effets de la pédagogie sur leurs comportements. Des binômes de bénévoles du CPIE se rendent sur l'estran : un bénévole sensibilise les pêcheurs en argumentant tandis que l'autre bénévole, restant à distance, observe si le pêcheur à pied sensibilisé modifie son comportement après la sensibilisation.

● Pour ce dernier point, quels résultats avez-vous obtenu ?

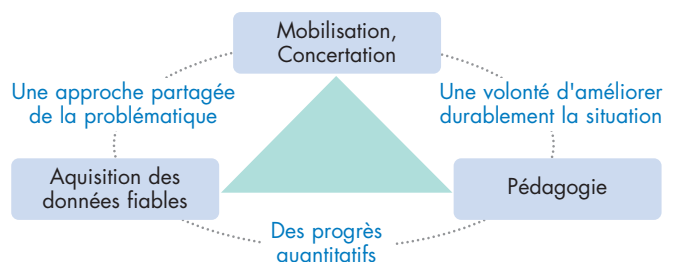
Là où 85 % des pratiquants ignoraient la réglementation, ils sont maintenant minoritaires. 72 % des pêcheurs cessent de renverser les roches après l'intervention. De même, trois pêcheurs sur quatre acceptent de laisser en place les coquillages trop petits après l'explication. Entre 2006 et 2010, la comparaison des données sur le taux de respect de la réglementation a montré des progrès significatifs des attitudes : passage de 5 à 30 % de paniers complètement maillés, ou de 24 % à 63 % de coquillages maillés en moyenne.

● Et le troisième axe alors ?

Rien n'aurait pu se faire ou se pérenniser si nous n'avions pas animé une concertation avec tous les acteurs. Cela se révélait d'autant plus nécessaire que l'espace concerné, tantôt marin, tantôt terrestre, selon l'heure de la journée, n'était pas réellement pris en charge par un interlocuteur localement. Les compétences principales dépendaient des services de l'État, peu présents sur le terrain. Ainsi, un comité de pilotage réunissant collectivités, services de l'État, associations, scientifiques, professionnels (de la pêche, du tourisme, de la conchyliculture) fut réuni régulièrement au long de l'opération avec en plus des actions explicatives des démarches auprès de particuliers.

● En conclusion, quel aspect de votre démarche est à mettre en avant ?

La complémentarité des 3 approches ! Elles ont été menées de front, par la même équipe, pour que les synergies soient efficaces.



● Quelle a été la portée de l'action sur le territoire ? Avez-vous été confronté à des difficultés ?

La mise en œuvre de l'action n'a pas rencontré de difficulté majeure. Il faut tout de même dire que les changements de la réglementation, décidés souvent loin du terrain (échelle européenne ou nationale), nécessitent une certaine réactivité dans les actions de sensibilisation : mettre à jour les outils et réimprimer, adapter son discours et expliquer des normes pas toujours très adaptées au contexte local...

Par ailleurs, sur le territoire de la réserve naturelle de Moëze-Oléron, un durcissement brutal de la réglementation en 2010 a provoqué une réaction importante des pêcheurs plaisanciers qui se sont mobilisés en opposition. Cette posture a pu rejaillir sur l'action du CPIE tantôt étiquetée « écolo » ou tantôt l'inverse.

Ce projet s'est appuyé sur des partenariats nombreux et divers

Ils sont de 2 types :

Techniques

- Les services de l'Etat : Affaires Maritimes/DDTM ; DDASS/ARS ; DIREN/DREAL
- Les organismes scientifiques : Université de la Rochelle, IFREMER, CEMAGREF/IRSTEA
- Les collectivités locales : Pays Marennes Oléron, Communauté de communes de l'île d'Oléron et deux communes (Saint-Denis d'Oléron, le Château d'Oléron), Conseil général de la Charente-Maritime (CG 17) et Conseil régional de Poitou-Charentes (CR PC) (financeurs).
- Les autres acteurs locaux (association et socioprofessionnels) : des associations environnementales et/ou patrimoniales, la réserve naturelle de Moëze-Oléron, les pêcheurs professionnels, les conchyliculteurs, la maison du tourisme (important car un sujet qui aurait pu être délicat vis-à-vis de l'économie touristique très importante sur l'île) et le lycée de la mer qui avait déjà abordé le sujet en cours.

Financiers sur la période 2006-2009 :

Dans un premier temps : Fonds social Européen (FSE) dès 2005, permettant de rédiger le pré-projet, puis la Région et le Département pour la durée du programme REVE 2006-2009. Rapidement ont suivi : la Fondation Nicolas Hulot (FNH) et la Fondation Nature et Découverte : ces fondations ont chacune attribué leur récompense « coup de cœur national » en 2008 à l'action. Elles continuent à soutenir l'association pour transposer son expérience à l'échelle nationale. La Communauté de communes de l'île d'Oléron a rejoint le financement en 2008. L'association a reçu le prix microenvironnement 2008 du ministère en charge de l'écologie.

Combiné aux projets de parc zones humides et d'aire marine protégée, ainsi qu'aux élections locales, cela a fait fructifier une contestation et une confusion qui firent momentanément que la position centrale du CPIE fut parfois délicate à tenir même si elle s'est vite à nouveau avérée la meilleure par rapport aux enjeux et la plus cohérente sur le long terme (le rôle de médiateur neutre du CPIE est reconnu pour cette thématique).

● Quelles satisfactions retenez-vous aujourd'hui ?

Au delà de ces difficultés, la mise en place de cette méthode a fait ressortir de nombreux points positifs : les **résultats scientifiques robustes**, la création d'une concession scientifique (**28 hectares d'estrans protégés**), plébiscitée unanimement, la **portée médiatique** de l'action, la **sensibilisation de tous** des acteurs faisant qu'aujourd'hui toutes les parties prenantes ont pris en compte la démarche et le sujet.

L'action, faisant appel aux bénévoles de l'association, a aussi permis de développer la vie associative et le lien entre bénévoles et salariés. Par ailleurs, toujours au sein du CPIE, la dynamique créée a été réutilisée dans d'autres projets et pour l'implication des bénévoles dans la durée. Aujourd'hui, dans chacun des projets, les bénévoles sont impliqués dans l'action et souvent même à leur origine.

Un autre résultat de l'action est le meilleur partage (mise en place d'un réseau) de la connaissance sur le territoire, notamment en ce qui concerne les aspects sanitaires, écologiques... Ce partage bénéficie aujourd'hui à l'action de l'État qui peut s'appuyer sur des données réalistes, cohérentes et mises à jour.

Finalement, le CPIE a réussi à fédérer les acteurs locaux et les usagers de l'estran autour de l'idée commune de mieux préserver le milieu pour que tout le monde puisse en bénéficier. Il a également réussi à faire valider par ses partenaires la plus value des 3 approches menées simultanément, ce qui au début des recherches de financement ne semblait pas évident (plusieurs collectivités proposaient de ne financer que la communication...).

● Ce projet s'est déroulé sur combien de temps ?

Ce projet d'une durée initiale de 3 ans s'est mis en place sur presque 4 ans et aujourd'hui l'action se poursuit localement et essaime au niveau national. L'investissement du CPIE s'est traduit notamment par l'emploi d'environ 2 temps plein en moyenne sur les 4 ans du projet.

● Donc, ce projet essaime à différentes échelles. Pouvez-vous nous en dire plus ?

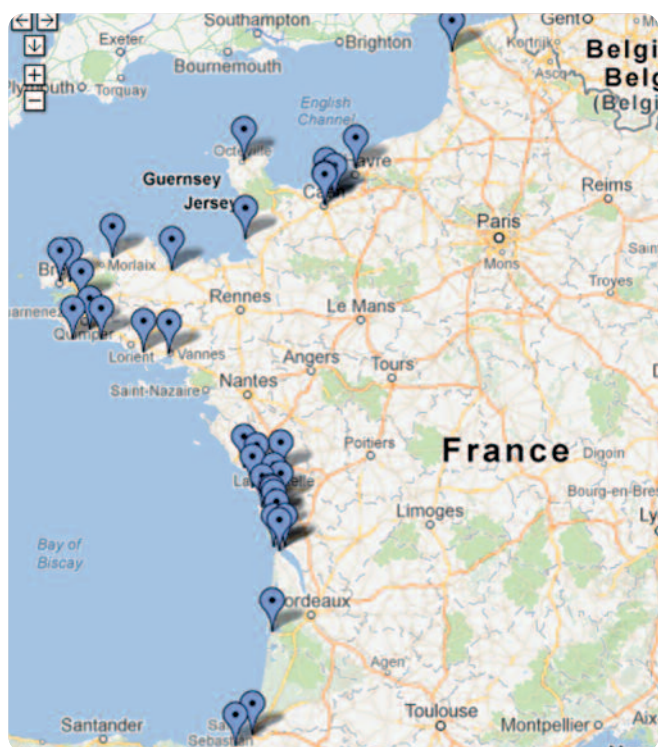
Localement, le CPIE a été sollicité sur la méthodologie de diagnostic sur des territoires proches (île de Ré, pays Rochefortais, plateau de Cordouan) et à l'échelle du projet de Parc naturel marin des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde (diagnostic

avec des partenaires locaux et création d'un réseau d'acteurs du littoral qui souhaitent s'impliquer dans le parc s'il voit le jour). Plus loin, le CPIE a aussi été sollicité par le Parc naturel marin de Mayotte pour la mise en place de la méthodologie de diagnostic. Une mission de deux salariés s'y est rendue pendant un mois et un suivi se poursuit à distance.

Par ailleurs, depuis 2009, le Conservatoire du littoral (qui a inclus la gestion de l'estran et du domaine public maritime dans ses thématiques) a choisi sur la base de l'action du CPIE de travailler sur l'impact de la pêche à pied à l'échelle nationale en concertation avec le CPIE, l'Agence des aires marines protégées et une association des côtes d'Armor (VivArmor nature). Cette équipe de travail constitue un comité de pilotage national auquel participent trois ministères (santé, environnement et pêche), les fédérations de pêcheurs plaisanciers, les pêcheurs professionnels, les scientifiques et gestionnaires, et les fondations citées plus haut avec en plus la Fondation de France qui soutient cette ouverture.

● Quelles sont les réalisations de ce groupe de travail aujourd'hui ?

Le 8 avril 2012, un premier comptage national a été organisé par l'équipe de travail afin d'estimer les fréquentations sur les sites significatifs de pêche à pied récréative, cette initiative servant à améliorer les connaissances sur cette activité, et à mobiliser un réseau d'acteurs pour rechercher ensemble les meilleurs moyens de préserver le littoral. L'opération a mobilisé un grand nombre de bénévoles et 84 structures ressources (voir carte), dont 6 autres CPIE pour la coordination locale de l'action



(CPIE du Cotentin, CPIE Médoc, CPIE Littoral Basque, CPIE Pays de Morlaix-Trégor, CPIE Vallée de l'Orne, CPIE Vallée de l'Elorn).

Sous l'égide de ce groupe, un projet national a été déposé en septembre 2012 (programme LIFE + « politique et gouvernance »). Il doit permettre le pilotage et la mise en œuvre concertée sur 11 territoires, de Dunkerque à Hendaye, d'actions locales sur le principe de ce qui a été fait par le CPIE Marennes-Oléron. Au delà des 11 territoires émergeant à ce projet, 30 en tout s'inscriront dans le projet global, ce qui représente plus de 30 % du linéaire côtier métropolitain, mais surtout la plupart des sites soumis à une activité de pêche à pied récréative significative. A noter que ce projet national impliquera 10 autres CPIE.

Le CPIE Marennes-Oléron appuiera dans ce dispositif (s'il est validé) la moitié sud du territoire. Certains CPIE seront impliqués comme porteurs de projets locaux, d'autres comme opérateurs. Cette mobilisation traduit la reconnaissance des CPIE comme acteurs pertinents sur la thématique (CPIE du Cotentin, CPIE du Médoc, CPIE littoral Basque, CPIE Pays de Morlaix-Trégor, CPIE vallée de l'Orne, CPIE vallée de l'Elorn, CPIE de Belle-Ile-en-Mer).

● Quelles sont les suites du projet local ?

En plus de la perspective d'animation du projet national, le CPIE Marennes-Oléron poursuit le volet pédagogique en continu (avec mise à jour des réglementations et des données) pour sensibiliser mais également pour maintenir la mobilisation des bénévoles du CPIE. Il poursuivra son action locale dans le cadre du projet national qui devrait démarrer en juillet 2013, pour une durée de 3 ans, avec un renouvellement des enquêtes et la volonté de continuer à innover sur le sujet par de nouvelles approches pilotes. Ces nouvelles enquêtes permettront d'évaluer les progrès obtenus.

Les médias sont toujours de bons relais de cette action (TV, blog, radios locales, presse quotidienne régionale, presse internationale ayant identifié ce projet pour parler de Marennes-Oléron).

Propos recueillis par Nicolas Fromont (Union nationale des CPIE)

Pour en savoir plus : Consultez la partie du blog du CPIE consacrée à la pêche à pied.

Contact : Jean-Baptiste Bonnin
contact@iodde.org / 05 46 47 61 85

La campagne Écogestes Méditerranée

une action du CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur
www.ecogestes.com

Le CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur agit sur un territoire à très forte fréquentation touristique. Il coordonne le collectif Écogestes Méditerranée qui a développé une approche originale de la sensibilisation aux enjeux de préservation du littoral : des ambassadeurs, formés par les coordinateurs de la campagne, parcourent les sites de mouillage du littoral et abordent les plaisanciers en bateaux pour entamer une sensibilisation spécifique.

Entretien avec Frédéric Poydenot, directeur du CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur

● Pouvez-vous nous décrire la campagne Écogestes ? Quel public vise-t-elle ?

Écogestes est une campagne de sensibilisation des plaisanciers le long du littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette campagne est particulièrement adaptée à cette région car la côte rocheuse est composée de nombreuses criques propices au mouillage et elle possède beaucoup de ports de plaisance.

Écogestes Méditerranée répond à l'enjeu de **préservation des milieux sur les sites de mouillage à proximité du littoral. Elle vise à l'amélioration des pratiques individuelles des plaisanciers qui sont très peu soumises aux contraintes réglementaires.** La campagne s'inscrit désormais au sein d'outils de gestion du littoral comme les contrats de baies ou les sites Natura 2000 en mer. Le CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur déploie cette action sur son territoire et, depuis 2012, coordonne la campagne au niveau régional.

● Comment s'est-elle construite ?

Au démarrage de la campagne, il y a plus de dix ans, quatre associations (dont le CPIE Côte Provençale) menaient l'opération. Depuis, la campagne s'est largement développée en parallèle à l'émergence du réseau mer piloté et financé par la région PACA et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Ces partenaires sont aussi les principaux financeurs de la campagne Écogestes dont la coordination régionale a été assurée par le CPIE Côte Provençale pendant 9 ans avant de revenir à notre CPIE.

● Quelle est son emprise territoriale ?


Cette campagne est aujourd'hui réalisée par 14 structures d'éducation à l'environnement et au développement durable sur un territoire allant de l'étang de Berre jusqu'à Monaco comprenant

30 communes littorales. Les structures concernées agissent sur des territoires bien définis. Ce sont 11 associations, 2 syndicats intercommunaux (Parc marin de la Côte Bleue et l'Observatoire marin du littoral des Maures) et le Parc national de Port Cros.

● En quoi la campagne Écogestes est-elle particulière ?

Tout d'abord, elle s'appuie sur l'**engagement** des plaisanciers. Les ambassadeurs, salariés des organismes participants, vont sur les sites de mouillage, soit en zodiac, soit en kayak. Ils abordent les plaisanciers et s'entretiennent avec eux selon une méthode de **communication engageante**¹ : l'entretien dure vingt minutes avec une partie d'audit des pratiques du plaisancier sur le milieu, de sa gestion du mouillage, des déchets, des eaux grises, des eaux usées. Des questions sur leur niveau de connaissance du milieu marin leurs sont également posées et permettent d'établir un diagnostic général des pratiques.

Dans une seconde phase, les ambassadeurs « engagent » les plaisanciers à faire de nouveaux gestes, souvent peu coûteux, mais concrets. Parmi 10 gestes possibles (voir ci-dessous), ils choisissent ceux qu'ils se sentent capables de faire.



→ **Mon bilan Ecogestes :**
Je coche ce que je fais déjà :

		Sans objet	Parfois	Souvent	Toujours
1 Je recherche des zones sableuses pour l'ancre _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2 Je relève mon ancre à l'aplomb du bateau _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3 J'utilise des produits d'entretien d'origine végétale ou écolabellisés _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4 J'utilise des savons d'origine végétale ou écolabellisés _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5 Je trie mes déchets produits à bord _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6 Je choisis des produits avec peu d'emballage _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7 J'utilise les wc marins uniquement loin des lieux de baignade _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8 Je limite ma pêche aux espèces et aux tailles autorisées _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9 J'observe les animaux sans les toucher ni les déranger _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10 Je limite ma consommation d'eau pour le rinçage du bateau _____		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

→ **Je m'engage :**
J'améliore ce que je fais déjà et/ou j'adopte de nouveaux gestes. Je m'engage à :
-
-

Pour sensibiliser les autres à la préservation de la Méditerranée, je m'engage à lire le livret avec une personne de mon entourage (enfants, amis,...)

Nom : SIGNATURE(S) :
Prénom :

Toutes les personnes s'engageant pour la préservation de la Méditerranée verront, si elles le souhaitent, leur nom indiqué sur le site web www.ecogestes.com.

J'accepte que mon nom figure sur le site web afin de témoigner de mon engagement pour la préservation de la mer.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur 5 rue de Mimont CANNES

1. Voir les travaux de l'Union nationale dans le cadre du programme « sensibiliser pour engager »

● Cette approche a-t-elle porté ses fruits ?

En 2012, 5 132 plaisanciers ont été rencontrés. Ils se sont engagés massivement à l'issue de l'entretien puisque le taux d'engagement est de 87 % (au moins un engagement). Ils ont choisi en moyenne 3,19 gestes (sur les 10) sur le bulletin ce qui est positif. Les plaisanciers ont également été invités à proposer des gestes en faveur de l'environnement. Les gestes les plus couramment proposés sont « améliorer sa pratique des écogestes » et « faire attention aux algues invasives ».

● Quelle autre spécificité de votre approche ?

Le fait qu'elle se déroule en mer ! Le littoral en PACA est très facile d'accès et c'est une destination touristique majeure de toute l'Europe (11 millions de touristes dont 48 % d'européens²). En conséquence, il apparaissait que l'action en mer était la plus pertinente, les plaisanciers au mouillage étant dans de bonnes dispositions d'écoute (des essais dans les ports ont montré que les plaisanciers y étaient moins disponibles). Par exemple, autour des Îles de Lérins, champ d'action du CPIE, on compte le 15 août près de 2 000 bateaux au mouillage ce qui représente d'environ 10 000 personnes. C'est une véritable ville flottante. Malgré un fort investissement dans l'action (voir encadré), l'action du CPIE n'est qu'un échantillon au regard de la quantité de plaisanciers fréquentant les sites.

Quel investissement ?

Chaque année depuis 10 ans, le CPIE consacre 20 jours d'intervention entre les Îles de Lérins durant l'été. A l'échelle de la région 52 ambassadeurs sont intervenus auprès des plaisanciers dont 30 ont été formés en 2012.

● Cette approche in situ a-t-elle été médiatisée localement ?

En effet, la campagne Écogestes met en œuvre localement une communication largement relayée par la presse, la télévision et les radios locales mais également par les ports, notamment les ports adhérents UPACA*, les loueurs de bateaux, les bateaux-écoles et les clubs nautiques. Cette communication a contribué à faire connaître l'action auprès des plaisanciers qui sont de plus en plus réceptifs et accueillants sur les bateaux.

● Au delà de l'action en mer, vous disiez que le CPIE avait une mission de coordination. En quoi consiste-t-elle ?

La coordination de la campagne s'opère aux niveaux départemental et régional. Le CPIE est impliqué dans ces deux échelles.

Il partage la coordination départementale avec l'association Ecoute ta planète, dans les Bouches-du-Rhône, et l'Observatoire Marin du Littoral des Maures, dans le Var, et assure depuis 2012 la coordination régionale.

Ses missions consistent à appuyer les 14 structures agissant dans la campagne pour l'amélioration de leur action locale. Le CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur, dans la continuité du CPIE Côte Provençale, s'appuie sur le savoir-faire propre aux CPIE dans l'animation de réseau et la conduite concertée de projet.

Concrètement, le CPIE élabore avec les deux autres coordinateurs les supports pédagogiques et de communication (voir encadré ci-dessous) qui sont repris par les structures impliquées dans le dispositif. Il appuie celles-ci dans la recherche de financements locaux pour mener leurs actions et intervient pour établir des synergies avec les collectivités et les outils de planification à l'œuvre (contrat de baie...). L'appui à la recherche de financements locaux publics et privés sera en 2014 plus essentielle car les financeurs historiques de l'action qui sont l'agence de l'eau RMC et la région PACA, ne soutiendront plus les actions locales mais uniquement les missions de coordinations régionale et départementale. Il faut bien mesurer que la coordination de 14 structures ayant des niveaux d'implication variables reste difficile et nécessite du temps et des déplacements qu'il convient ne pas sous-évaluer. Le CPIE y a consacré en 2012 près de 120 journées.

L'autre mission de coordination du CPIE a consisté au portage de l'action d'évaluation de la campagne qui s'est déroulée en plusieurs étapes : en 2010 un groupe de travail s'est constitué au sein du collectif Écogestes pour construire un arbre des objectifs. En 2011, un cabinet d'audit privé a réalisé une évaluation de la campagne suivie d'un certain nombre de préconisations. En 2012, sous la coordination du CPIE, le collectif s'est approprié les préconisations et s'est organisé en démarche de progrès. Trois groupes de travail ont exploré trois dimensions du projet Écogestes Méditerranée : « Collectif et gouvernance », « Approche territoriale » et « Projet éducatif ». J'ai accompagné chaque groupe de travail pour que le collectif se dote d'une nouvelle stratégie régionale dès 2013 vers une meilleure adéquation de la campagne avec les spécificités de chaque territoire.

Liens vers les supports :

http://www.ecogestes.com/espace_presse.php
<http://issuu.com/agencecanopee/docs/document-media-ecogestes-infeaumer-2012?mode=window&background-color=%23222222>
<http://issuu.com/search?q=ecogestes>

² www.cotedazur-touriscope.com
 * Union des ports de plaisance de PACA

Les partenaires de l'action :

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et le conseil régional PACA étaient les principaux financeurs à l'origine de l'action. En 2013, ils poursuivent leur soutien financier à la coordination régionale et départementale ainsi qu'à la communication et aux outils pédagogiques. Localement, les structures investies dans ce projet devront obtenir de leurs différents partenaires des financements pour leur action de terrain. Pour le CPIE, la recherche et le renforcement d'appuis locaux (Ville de Cannes, natura 2000 Cap d'Antibes Iles de Lérins, contrat de baie des Golfes de Lérins) va être un défi qu'il conviendra de relever car le besoin de continuer cette action est toujours présent.

● Comment qualifiez-vous la campagne aujourd'hui ?

Comme une action **engageante et reconnue** sur le territoire ! La mise en œuvre de l'action en mer reste assez unique avec des échanges de qualité et enrichissants avec les plaisanciers. S'il est difficile d'évaluer concrètement les impacts de l'action, l'étude menée dans le champ de la communication engageante a d'ores et déjà donné des indications positives des changements de comportements³.

Par ailleurs, l'action est reconnue et visible désormais sur les différents territoires grâce à la communication établie autour. Elle est aussi bien perçue dans sa double dimension d'EEDD et d'accompagnement des projets territoriaux.

● Comment voyez-vous l'avenir de cette action ?

Sur les îles de Lérins, le CPIE souhaite poursuivre son action territoriale en sollicitant de nouveaux partenaires, notamment le Syndicat Intercommunal des Golfes de Lérins porteur du contrat de baie et Natura 2000 en mer. A l'échelle de la région, l'inscription de la campagne Écogestes Méditerranée dans les politiques de gestion du littoral est un enjeu important. Notre objectif, avec nos partenaires régionaux, est d'inscrire les campagnes de sensibilisation dans les plans d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le Milieu Marin.

● Des initiatives similaires existent sur d'autres territoires. Envisagez-vous de possibles articulations ?

La campagne Écogestes est particulièrement complémentaire de la campagne « Inf'eau mer » lancée en 2005 sur plusieurs plages de Menton à Toulon dans le cadre de la consultation du public sur la directive cadre européenne sur l'Eau. Ces deux campagnes partagent de nombreux outils et approches. En 2011, 12 structures ont participé à la campagne en animant des stands sur les



plages du littoral PACA et de Corse lors de 118 journées. Comme la campagne Écogestes, Inf'eau mer est portée par le Réseau Mer « Education à l'Environnement » en région PACA.

Il y a également la campagne Echo-gestes à l'initiative de Voile de Neptune. Elle a pour objet de promouvoir **auprès des professionnels et usagers de la mer** du Languedoc-Roussillon, les gestes pratiques et écologiques pour préserver la Méditerranée, ses ressources et les eaux de son bassin versant. Elle propose des initiatives concrètes de développement durable. La principale différence avec Écogestes réside dans le fait que la sensibilisation est principalement à destination des professionnels et n'a pas lieu en mer, le littoral ne s'y prêtant pas.

Campagne inf'eau mer :

<http://infeaumer.org/>

Les sites du réseau mer et d'ecorem :

<http://www.reseaumer.org/>

<http://ecorem.fr>

Campagne Echo-gestes :

<http://echogestesaquitaine.blogspot.fr/>

Voile de neptune :

<http://www.voiledeneptune.org/rubrique30.html>

La campagne Echo-gestes a connu un déploiement en aquitaine, porté par les CPIE Médoc et Littoral Basque notamment, et en Bretagne.

Une dynamique de rapprochement des campagnes de sensibilisation à l'environnement à la mer est en cours à l'échelle de la façade méditerranéenne en liaison avec les actions menées par le conseil maritime de façade de Méditerranée

Propos recueillis par Nicolas Fromont (Union nationale des CPIE).

Pour en savoir plus :

Jamila Poydenot : jamila.cpieazur@orange.fr

04.93.39.26.80

www.ecogestes.com

3. Le rapport co-rédigé par le Laboratoire de Psychologie Sociale d'Aix en Provence et le CPIE Côte Provençale est téléchargeable sur le site : www.ecogestes.com : Préservation de la Méditerranée et du littoral : comment promouvoir de nouveaux comportements de la part des plaisanciers, Contrat Ademe/Région (2006-2007), Partenariat Ecogestes Méditerranée & Laboratoire de psychologie sociale (Université de Provence), rapport final, Robert-Vincent JOULE et Séverine HALIMI-FALKOWICZ, Laboratoire de Psychologie Sociale.

Les sciences participatives au service de la gestion du littoral

une action du CPIE Côte Provençale

Le CPIE Côte Provençale, situé à La Ciotat dans les Bouches-du-Rhône, a développé une expertise sur le littoral dans le cadre de ses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en débutant ses actions auprès des scolaires et du grand public. À partir de 2005, il a mis en œuvre des activités de conseil et de formation à destination des collectivités locales sur une frange littorale allant de Cassis à Six-Fours (départements des Bouches-du-Rhône et du Var).

Avec le développement des « sentiers sous-marins » en 2007, le CPIE a renforcé sa visibilité en tant qu'accompagnateur des projets en faveur de la préservation du littoral. Désormais, les collectivités locales font de plus en plus appel au CPIE pour développer des projets innovants. Ainsi, le CPIE anime aujourd'hui deux opérations de sciences participatives : l'« observatoire pêcheurs sentinelles » et l'« observatoire des paysages sous-marins ».

Entretien avec Lisa Bernardin, chargée de mission au CPIE Côte Provençale

● Comment la perception du CPIE par les acteurs locaux a-t-elle évolué ?

Le CPIE a travaillé avec le Conservatoire du littoral en utilisant les « sentiers sous-marins » comme un outil de sensibilisation et de valorisation du littoral. Cette action phare a été l'élément déclencheur de la stratégie établie par le CPIE d'utiliser l'EEDD comme outil de gestion des milieux. Au fur et à mesure de sa mise en place, Cassis, Saint-Cyr, Sanary, Six-Fours et la Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée ont reconnu l'expertise environnementale du CPIE en tant qu'accompagnateur de la gestion du littoral au même titre que sa capacité à sensibiliser. Elles ont fait de plus en plus appel au CPIE pour réaliser d'autres projets avec notamment la **campagne Écogestes**¹ et les **observatoires citoyens**.

● Quelle est aujourd'hui la posture du CPIE ?

Le CPIE est un relais entre les structures de gestion et le grand public en tant que facilitateur de la compréhension de la politique de gestion du littoral et de sa mise en œuvre.

Le **sentier sous-marin** est un outil territorial à vocation pédagogique comprenant une activité sportive de découverte du milieu marin, en autonomie ou accompagnée, sur un site déterminé et sous la responsabilité d'une structure.

Cette activité se caractérise par :

- des objectifs de préservation du milieu et/ou d'éducation à l'environnement,
- des critères de choix du site en fonction de la nature du territoire ou de l'aspect remarquable, sa valeur pédagogique étant primordiale,
- un parcours ponctué de haltes d'observation commentées que ce soit par un accompagnateur ou des supports pédagogiques,
- des messages qui dépassent la simple découverte : pressions sur les milieux qui vise à aboutir à engagement pour un comportement respectueux.

Extraits du guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins (téléchargeable en ligne sur le site ecorem.fr)

Il informe les usagers mais fait aussi remonter des informations détenues par le public et les usagers vers les gestionnaires.

Sur ce dernier point, le CPIE a rapidement identifié le potentiel de l'information participative et a poussé à sa prise en compte par les collectivités et les gestionnaires.

Le CPIE anime aujourd'hui l'opération de science participative « Observatoires citoyens » qui comprend deux volets mobilisant les pêcheurs amateurs et professionnels et les plongeurs : l'observatoire pêcheurs sentinelles (OPS) et l'observatoire des paysages sous-marins (OPSM).

Des partenaires des actions du CPIE :

Les collectivités et intercommunalités, le Conservatoire du littoral, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, la région PACA, l'Agence des aires marines protégées, le GIP des calanques à l'origine du nouveau Parc des calanques, les opérateurs des sports nautiques...

1. voir témoignage du CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur

● **Le CPIE met donc l'accent sur les actions de sciences participatives. Quels sont vos objectifs spécifiques à travers ces actions ?**

Pour les deux dispositifs cités, l'objectif du CPIE est d'établir un lien entre les gestionnaires, en attente d'informations de suivi du milieu pour connaître et mieux gérer, et les citoyens, en rendant ces derniers acteurs de leur territoire par leur implication dans des actions concrètes. En retour, la valorisation des observations des usagers permet de compléter les données scientifiques et d'apporter aux gestionnaires un éclairage complémentaire –une sorte de « bruit de fond »– sur la connaissance du territoire marin et du littoral. En effet, des études scientifiques existent mais sont très ciblées localement et au niveau d'espèces particulières. Les observatoires, par leur approche globale, peuvent ainsi aiguiller sur les besoins d'étude scientifique à mener. Ils jouent également un rôle d'alerte.

● **Et où en êtes vous de leur mise en œuvre ?**

En 2011 et 2012, les dispositifs ont été mis en place et testés. Ils vont être plus largement déployés en 2013 afin de multiplier le nombre d'observateurs et de consolider les informations obtenues. Concrètement, l'action se déroule en différentes étapes.

La première étape est la mobilisation des observateurs et l'animation du réseau d'observateurs par le CPIE. Elle se fait tout au long de l'action essentiellement via la plateforme en ligne, espace d'échange et de partage, les forums en ligne (pêche et plongée), les réseaux de distributeurs (Décathlon et Cabesto), des ateliers d'échanges, une newsletter et par les modes de communication classique.

La deuxième étape est l'observation par les citoyens à l'aide d'une fiche de saisie d'observation spécifiquement conçue, à saisir en ligne. La fiche pour l'observatoire des paysages est basée sur « l'indice paysager » validé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse. Celle à destination des pêcheurs propose des critères liés la biodiversité, les pollutions et les usages. Les protocoles d'observation restent volontairement simples et ouverts afin de faciliter le travail des usagers, de laisser la place à leur propre sensibilité et de ne pas les rebuter. Il est possible de proposer des photos de l'observation.

Enfin, la troisième étape consiste à saisir des observations en ligne via le site ecorem (plateforme de ressource et espaces projets²). Pour les deux observatoires, un espace de la plateforme est dédié pour saisir les observations et échanger sur les observations et ses critères et la réglementation. Il est important de noter que ces réseaux de surveillance viennent en complémentarité des études scientifiques et ne les remplacent pas.



Source : Ecorem.fr

● **Déjà des résultats ?**

Les phases de test ont été véritablement lancées au cours du second semestre 2012. Ainsi, l'observatoire pêcheurs sentinelles a mobilisé 80 sentinelles en 3 mois sur l'ensemble de la région PACA et a produit 40 observations. L'observatoire des paysages sous-marins est, quant à lui, testé depuis un an. 110 observateurs ont renseigné en ligne pour 276 opérations³ ! En 2013, année de déploiement, le CPIE souhaite obtenir 500 observations pour les deux dispositifs.

L'investissement du CPIE : une animatrice par observatoires et un webmester sur ECOREM et les observatoires citoyens sont mobilisés.

● **Au delà de la mobilisation citoyenne, associez-vous d'autres acteurs locaux ?**

Oui et en premier lieu les scientifiques, notamment via l'Institut méditerranéen d'océanologie (MIO). Des scientifiques sont aujourd'hui intéressés pour déployer les observatoires car ils leur permettent d'avoir des remontées du terrain. Pour consolider les échanges entre les usagers et les chercheurs, le CPIE organise des rencontres et des ateliers physiques.

Il y a également les fédérations et clubs de plongés et de pêche qui sont éminemment concernés. Ces acteurs sont les relais principaux de l'information auprès des publics cibles de l'opération. Le CPIE développe actuellement ces réseaux pour recruter des observateurs citoyens et expliquer les enjeux.

Le CPIE va travailler également avec les enseignes Décathlon et Cabesto pour une diffusion en 2013 de l'information dans les magasins via des outils de communication et des événements.

2. Espace pêcheurs sentinelles : <http://ecorem.fr/pecheurs-sentinelles/>
Espace observatoire des paysages sous marins : <http://ecorem.fr/medobs-sub/>
3. Chiffres de décembre 2012.

● **Quelles sont vos premières impressions par rapport à la phase test et les perspectives immédiates ?**

Les premiers résultats de l'action sont encourageants et permettent au projet de trouver un écho parmi les acteurs du littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a d'ailleurs récemment proposé d'intégrer l'observatoire des paysages sous-marins et l'observatoire pêcheurs sentinelles dans les réseaux de surveillance dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, ce qui constitue une belle reconnaissance. D'autre part, ces observatoires citoyens sont inscrits dans les propositions du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, comme un outil de suivi et de surveillance du milieu marin littoral et outil de sensibilisation des publics.

Aujourd'hui, tous les indicateurs sont donc en faveur d'un déploiement des deux observatoires même s'il convient de rester vigilant sur le traitement des données remontées du terrain pour s'assurer de leur fiabilité et de leur homogénéité. Les observateurs seront en attente d'un retour d'analyse globale de leurs observations. Le CPIE veillera à organiser ce retour dans le cadre des partenariats avec les gestionnaires et organismes scientifiques.

Le CPIE engage également un travail avec l'Agence des aires marines protégées pour développer les observatoires en lien avec les animateurs de contrat de baie et de Natura 2000 en mer en région PACA, Languedoc-Roussillon et Corse.

2013 sera donc une année charnière avec de grands objectifs quantitatifs et un objectif d'amélioration du traitement des informations.

Le CPIE était présent au forum mondial des aires marines protégées en novembre 2012 et sera présent au forum mondial de l'éducation à l'environnement qui aura lieu du 9 au 14 juin 2013 à Marrakech. Cela sera l'occasion pour lui de présenter sa méthode et de valoriser l'approche CPIE.

Le CPIE mesure que des gestionnaires pourront, sur d'autres territoires, solliciter des CPIE dans l'objectif de développer des démarches similaires. Aussi, le CPIE Côte Provençale est à disposition du réseau pour intervenir et former sur l'ouverture d'un espace projet sur ecorem (plateforme de ressources et d'échange portée par le CPIE) et l'animation d'un réseau d'observateurs.... N'hésitez pas à le solliciter !

Les deux observatoires sont sur le point de rejoindre la démarche nationale pilotée par l'Union nationale des CPIE : les Observatoires Locaux de la Biodiversité (<http://olb.cpie.fr>).

Propos recueillis par Nicolas Fromont (Union nationale des CPIE)

Pour en savoir plus : Contact : Lisa BERNARDIN
Chargée de mission au CPIE Côte Provençale
l.bernardin@atelierbleu.fr
04 42 08 71 12 - <http://www.atelierbleu.fr>



**Document réalisé avec le soutien du ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie**



Réalisation :



UNION NATIONALE

Coordination : Bertrand de Sartiges, Nicolas Fromont

Rédaction : Nicolas Fromont

Avec la collaboration de Frédéric Poydenot (CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur)

de Jean-Baptiste Bonnin et Adrien Privat (CPIE Marennes-Oléron)

et de Lisa Bernardin et Henri Frier (CPIE Côte Provençale)

CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

26, rue Beaubourg - 75003 Paris • Tél. 01 44 61 75 35 • contact@uncpie.org

Association reconnue d'utilité publique